



BULLETIN

BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

VOLUME 38, NUMÉRO 1, QUÉBEC, PRINTEMPS 2009

Les lieux de résidence des premiers ministres à Québec de 1920 à aujourd'hui

Brèves 2

Qui sont nos députés?

Les caractéristiques sociodémographiques
des députés de la 39^e législature
Jacques Gagnon

Les facteurs politiques 10
de la participation électorale
Dominic Duval

Les stagiaires de 15
la Fondation Jean-Charles-Bonenfant
en mission exploratoire au Brésil
Olivier Bégin-Caouette
Pierre-Luc Turgeon

Napoléon Bourassa et 20
l'hôtel du Parlement du Québec
Deuxième partie :
conseiller artistique pour
le volet sculpture
et candidat au volet peinture
Raymond Vézina

Les lieux de résidence des premiers 26
ministres à Québec de 1920 à aujourd'hui
Jocelyn Saint-Pierre

Les expositions à l'Assemblée nationale : 33
rapprocher les citoyens
de leurs élus et de leur institution
Susanne Brillant
Martin Pelletier



L'édifice Price,

au sommet duquel le premier ministre bénéficie d'un appartement de fonction à Québec depuis 2001. À droite, le toit de l'édifice Pamphile-Le May, où se trouve la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Photo : Martin Rochefort

BRÈVES

Décès d'anciens parlementaires :

- Le 1^{er} janvier 2009, Hubert Desbiens, député péquiste de Dubuc (de 1976 à 1989).
- Le 31 janvier 2009, Thérèse Lavoie-Roux, députée libérale de l'Acadie (de 1976 à 1989).
- Le 3 avril 2009, Jean-Paul Lefebvre, député libéral de Ahuntsic (de 1966 à 1970).
- Le 22 mai 2009, Claude St-Hilaire, député libéral de Rimouski (de 1973 à 1976).
- Le 4 juin 2009, Louis Vézina, député libéral de Montmorency (de 1970 à 1973).

18 décembre 2008

- Le premier ministre du Québec, Jean Charest, annonce la composition du Conseil des ministres.

13 janvier 2009

- Ouverture de la 1^{re} session de la 39^e législature de l'Assemblée. Yvon Vallières, député libéral de Richmond, est élu président. M. Vallières est le 44^e parlementaire à occuper ce poste. Sont reconduits respectivement à leur poste de première vice-présidente et de deuxième vice-président, Fatima Houda-Pepin, députée libérale de La Pinière et Jacques Chagnon, député libéral de Westmount-Saint-Louis. François Gendron, député péquiste d'Abitibi-Ouest, est élu troisième vice-président.

13 au 15 janvier 2009

- L'Assemblée nationale se réunit en séance extraordinaire.

14 janvier 2009

- Allocution d'ouverture du lieutenant-gouverneur, Pierre Duchesne.
- Énoncé économique de la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget.

16 janvier 2009

- La Commission de l'Assemblée nationale, sous la présidence d'Yvon Vallières, a procédé à la formation de dix commissions parlementaires. Chaque commission a également élu son président et son vice-président.

6 mars 2009

- Mario Dumont a fait part au président de l'Assemblée nationale de sa démission à titre de député de Rivière-du-Loup. Il siégeait à l'Assemblée depuis 1994. Il quitte par la même occasion les fonctions de chef de l'Action démocratique.

10 mars 2009

- Reprise des travaux de la 1^{re} session de la 39^e législature à l'Assemblée nationale. Le premier ministre Jean Charest prononce le discours d'ouverture.

18 mars 2009

- La Commission des affaires sociales reprend le mandat d'initiative sur l'itinérance au Québec.

19 mars 2009

- Monique Gagnon-Tremblay, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, dépose les crédits pour l'année financière se terminant le 31 mars 2010.
- La ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, dépose et prononce le discours sur le budget. Elle annonce un déficit budgétaire de 3,9 milliards de dollars.

28 mars 2009

- L'Heure de la Terre, les lumières des édifices de l'Assemblée nationale sont éteintes entre 20 h 30 et 21 h 30. Par ce geste, l'Assemblée nationale s'associe au mouvement mondial de sensibilisation à la cause du réchauffement climatique.

31 mars 2009

- Une cérémonie se déroule à la salle de l'Assemblée nationale pour le dévoilement de la photographie officielle du 42^e président de l'Assemblée (2003-2008), Michel Bissonnet. Elle sera exposée à la galerie des présidents.

7 avril 2009

- Allocution du président du Parlement écossais, Alex Fergusson à l'occasion du Jour du tartan à la salle du Conseil législatif de l'hôtel du Parlement.



(Suite à la page 39)

Le Comité de rédaction

À la suite de l'élection générale du 8 décembre 2008, l'Assemblée nationale accueille 49 nouveaux députés sur 125. Qui sont les députés de la 39^e législature? D'où viennent-ils? La présence des femmes progresse-t-elle au Parlement du Québec? Quelles sont la formation, l'origine professionnelle et l'expérience parlementaire de nos députés? Dans ce numéro du *Bulletin*, Jacques Gagnon, de la Division de la recherche de l'Assemblée, nous présente le profil sociodémographique des députés élus lors de la dernière élection et propose une mise en perspective avec celui des législatures antérieures.

Le taux de participation aux élections de décembre dernier était de 57,43 %, un taux exceptionnellement bas. Comment expliquer une si faible participation des électeurs? Les facteurs qui influencent la participation des électeurs aux scrutins intéressent les chercheurs depuis de nombreuses années. Dominic Duval, du Directeur général des élections, offre un tour d'horizon de différents facteurs d'ordre politique qui influencent le taux de participation dans les démocraties représentatives : la nature de l'élection, la mobilisation partisane et les sondages électoraux.

Chaque année, les boursiers stagiaires de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant effectuent une mission exploratoire à l'étranger afin de comparer les caractéristiques de différents systèmes parlementaires. Cette année, les stagiaires ont réalisé une mission au Brésil. Deux d'entre eux, Olivier Bégin-Caouette et Pierre-Luc Turgeon, abordent les réformes politiques qui sont actuellement au programme dans cette puissance économique en émergence, pour ensuite étayer les différents processus de démocratie participative que le pays a mis en place pour favoriser la participation citoyenne.

Dans ce numéro, vous pourrez également lire la suite de deux articles publiés à l'automne 2008. D'abord la seconde partie de « Napoléon Bourassa et l'hôtel du Parlement du Québec », par Raymond Vézina, spécialiste de la vie et de l'œuvre de cet artiste influent. Le professeur Vézina poursuit sa présentation de la correspondance de Bourassa, au moment où le projet de décoration de l'hôtel du Parlement va lui échapper. Quant à l'historien Jocelyn Saint-Pierre, qui vient de prendre sa retraite de l'Assemblée nationale, il nous propose la suite de sa promenade à travers les résidences des premiers ministres du Québec dans la capitale.

Enfin, Susanne Brillant et Martin Pelletier, de la Division de la référence, nous font faire une visite des expositions conçues par la Bibliothèque de l'Assemblée nationale à l'occasion des célébrations du 400^e anniversaire de Québec en 2008 et nous invitent à découvrir celles qui se dérouleront en 2009.

QUI SONT NOS DÉPUTÉS?

LES CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES DÉPUTÉS DE LA 39^e LÉGISLATURE

Jacques Gagnon
Division de la recherche
Assemblée nationale

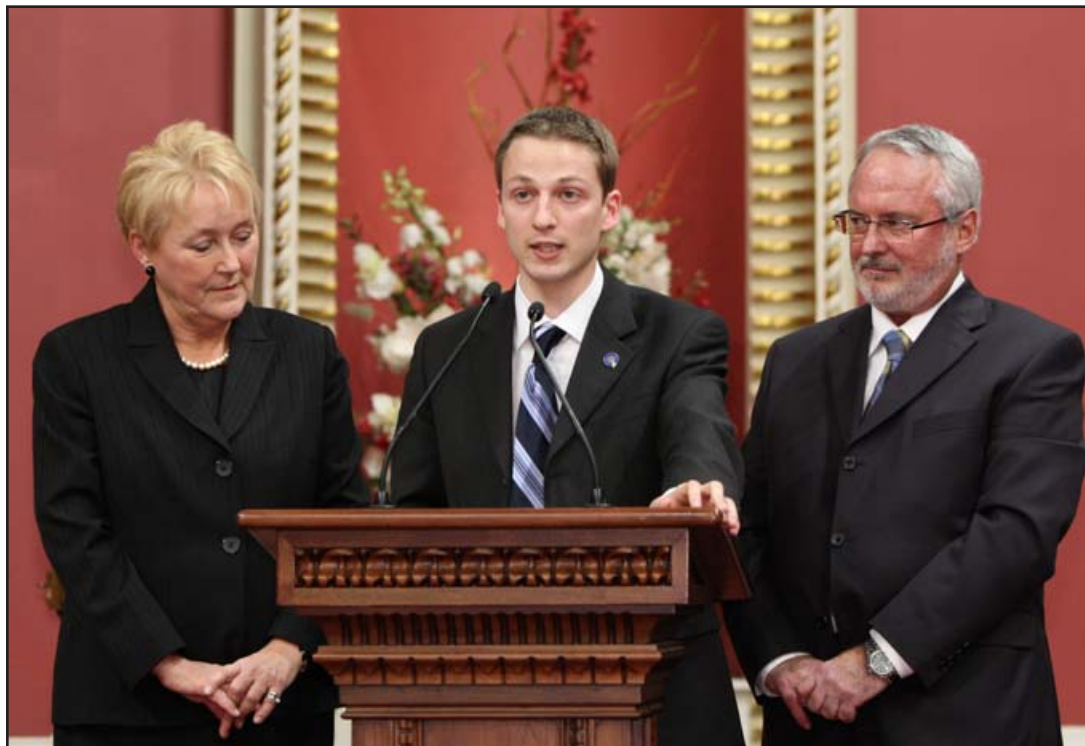
Au lendemain de chaque élection générale, les observateurs du monde politique soulèvent les mêmes questions. Combien de femmes siègent à l'Assemblée nationale? Quelle est la proportion des personnes issues des communautés culturelles? Combien de députés ont moins de 30 ans? Qui sont les nouveaux élus? Plusieurs de ces interrogations convergent vers un thème fondamental dans le domaine de la science politique, soit celui de la représentativité de l'Assemblée par rapport à l'ensemble de la population.

Cet article veut décrire, par un ensemble de caractéristiques sociodémographiques, le profil des députés qui ont été élus lors de l'élection générale du 8 décembre 2008. Ces renseignements sont aussi mis en perspective avec ceux des législatures antérieures.

Entrées et sorties

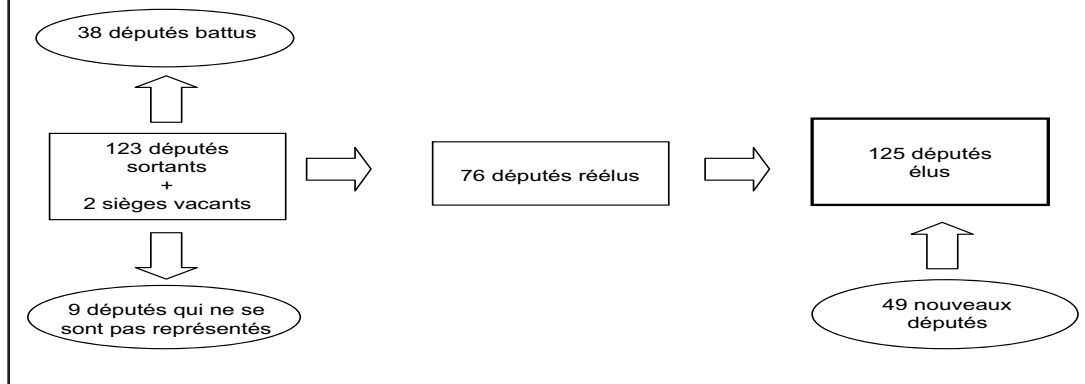
Le profil des députés varie évidemment en fonction des grandes tendances de la société québécoise. Même si l'Assemblée nationale n'a jamais été parfaitement représentative de l'ensemble de la population sur le plan sociodémographique, il reste que les changements sociaux se reflètent forcément chez les élus. À titre d'exemple, la démocratisation des études universitaires au cours des années 1960 et le développement d'une nouvelle classe intellectuelle, en marge des professions libérales traditionnelles, ont favorisé une plus grande diversité dans la formation des élus.

Chaque élection générale donne aussi lieu à une reconfiguration plus ou moins profonde de la composition de l'Assemblée



Élu à 24 ans, le député de Terrebonne, Mathieu Traversy, est le benjamin de l'Assemblée nationale.
Photo : Christian Chevalier

**CHANGEMENTS DANS LA COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
ÉLECTION GÉNÉRALE DU 8 DÉCEMBRE 2008**



nationale. Un certain nombre de sorties de la vie politique, volontaires ou non, se produisent et de nouveaux venus font leur entrée. Ce jeu d'arrivées et de départs, souvent en lien avec les succès ou reculs électoraux des partis politiques, modifie parfois profondément le profil de l'ensemble des parlementaires¹.

À l'occasion de l'élection générale de 2008, des taux de départs et d'arrivées de l'ordre de 40 % ont été enregistrés. Cela n'a rien d'exceptionnel et cette proportion se situe presque exactement dans la moyenne observée depuis 1867. Certaines élections ont évidemment été marquées par des reconfigurations politiques majeures et par des taux de renouvellement nettement plus élevés, que l'on songe à 1939 et à 1976 (plus de 70 %) ou à 1970 et à 1985 (plus de 50 %).

Quoi qu'il en soit, l'élection de 2008 a quand même vu 38 députés être défaits en plus des 9 qui avaient décidé de ne pas solliciter un autre mandat. Outre les 2 sièges vacants, cela a ouvert la porte à 49 nouveaux élus. Une remarque s'impose toutefois. Une douzaine de ces nouveaux députés avaient en fait déjà siégé à l'Assemblée nationale avant de connaître une interruption de leur carrière de parlementaire. Dix d'entre eux avaient subi la défaite à l'élection de 2007. Un phénomène de retour de cette ampleur est peu courant. Il ne peut se produire que dans des circonstances bien particulières où deux élections consécutives sont marquées par un mouvement de balancier

sur l'échiquier politique. Il faut d'ailleurs remonter aux élections de 1939 et de 1944, caractérisées par le retour au pouvoir du Parti libéral du Québec immédiatement suivi par celui de l'Union nationale, pour constater un nombre plus élevé de ces « résurrections politiques ».

Sexe, âge et pays d'origine

La présence des femmes à l'Assemblée nationale a marqué un progrès avec la dernière élection générale. Leur nombre est passé de 32 à l'élection de 2007 à 37 en décembre 2008. On se rapproche du sommet de 38 femmes élues lors de l'élection de 2003 et du record absolu atteint en 2006 (40) à la faveur de quelques élections partielles.

La moyenne d'âge de l'ensemble des députés élus le 8 décembre 2008 était de 50 ans et 9 mois, pratiquement égale à celle du groupe sortant. En comparaison, cette moyenne se situait à 49 ans au lendemain des élections de 2007 et à 49 ans et 7 mois en 2003.

La moyenne d'âge de 2008 est la deuxième plus élevée depuis 1867, après le pic de 52 ans et 10 mois enregistré en 1956. Le Québec avait connu par la suite une nette tendance à la baisse de la moyenne d'âge des députés au cours des années 1960 et 1970. L'Assemblée nationale semble installée, depuis une dizaine d'années, dans une nouvelle réalité : une moyenne d'âge autour de 50 ans et une présence de plus en plus importante du groupe des

RÉPARTITION DES DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE PAR GROUPE D'ÂGE

	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60 ans et +
30 ^e législature (29 octobre 1973)	6,4 %	29,1 %	44,5 %	17,3 %	2,7 %
31 ^e législature (15 novembre 1976)	5,5 %	37,3 %	38,2 %	18,2 %	0,9 %
32 ^e législature (13 avril 1981)	2,5 %	28,7 %	46,7 %	20,5 %	1,6 %
33 ^e législature (2 décembre 1985)	4,1 %	31,1 %	36,9 %	25,4 %	2,5 %
34 ^e législature (25 septembre 1989)	2,4 %	18,4 %	47,2 %	25,6 %	6,4 %
35 ^e législature (12 septembre 1994)	1,6 %	10,4 %	42,4 %	35,2 %	10,4 %
36 ^e législature (30 novembre 1998)	2,4 %	13,6 %	25,6 %	44,8 %	13,6 %
37 ^e législature (14 avril 2003)	1,6 %	12,8 %	32,8 %	42,4 %	10,4 %
38 ^e législature (26 mars 2007)	4,8 %	18,4 %	29,6 %	28,8 %	18,4 %
39 ^e législature (8 décembre 2008)	3,2 %	13,6 %	26,4 %	36,0 %	20,8 %

60 ans et plus. Faut-il y voir le reflet de la démographie québécoise et du vieillissement des générations du baby-boom?

L'aspect de l'origine ethnique des députés est difficile à traiter. Faute de définitions largement acceptées et de renseignements précis, la seule information que nous puissions analyser concerne le lieu de naissance. À cet égard, 8 des 125 députés élus en 2008 (6,4 %) sont nés à l'extérieur du Canada. Le pourcentage était évidemment très élevé avant la Constitution de 1867 (18 % en moyenne), alors qu'une part considérable des parlementaires étaient originaires des îles britanniques. Depuis, il a plutôt oscillé entre 1 % et 9 %, se situant en moyenne à 6 % au cours des trente dernières années. En comparaison, selon les données du recensement de 2006, 11,5 % de la population du Québec est née à l'étranger. On remarque également une diversification des pays d'origine. Les pays anglo-saxons ne sont plus le principal bassin de députés nés à l'étranger; ils ont été rejoints par d'autres États européens (France et Italie, par exemple) et par des territoires d'immigration plus récente (Afrique du Nord et Proche-Orient).

Formation

Plus de 80 % des députés de la 39^e législature ont une formation universitaire. Dans toute la première moitié du XX^e siècle, cette proportion a oscillé autour de 50 %. À partir des années 1960, le développement de l'enseignement universitaire au Québec et

l'accessibilité accrue aux études supérieures se sont répercutés dans le pourcentage des élus ayant fréquenté l'université. Cette proportion varie relativement peu depuis une quinzaine d'années.

PRINCIPAUX DOMAINES DE FORMATION DES DÉPUTÉS DE LA 39^e LÉGISLATURE

Administration et gestion	37 personnes
Droit	25 personnes
Science politique	19 personnes
Éducation	11 personnes

Note : Une personne peut posséder une formation dans deux domaines distincts.

Alors que traditionnellement les études en droit constituaient la voie privilégiée pour accéder à une carrière politique, il n'en est plus ainsi déjà depuis quelques années. Il est intéressant de voir qu'une partie importante des députés actuels ont une formation dans le domaine de l'administration et de la gestion. Chez les députés, la fonction de contrôleur des actes du gouvernement a pris une place plus marquée par rapport à la fonction de législateur. À ce titre, ces connaissances en matière de gestion constituent sans doute un avantage pour les membres de l'Assemblée nationale. Le domaine du droit est encore bien représenté, mais d'autres spécialités comme la science politique ou le domaine de l'éducation occupent une place significative.

Origine professionnelle²

Au sortir des élections de décembre 2008, environ le quart des députés provenaient du secteur public et parapublic et un autre quart étaient des professionnels du secteur privé, groupe auquel appartiennent notamment les avocats et les notaires. La catégorie des gens d'affaires, des entrepreneurs ou des gestionnaires, représente près de 18 % de l'ensemble.

PART RELATIVE DES GROUPES PROFESSIONNELS DÉPUTÉS DE LA 39^e LÉGISLATURE

Secteur public et parapublic	26,4 %
Professionnels du secteur privé	26,4 %
Gens d'affaires	17,6 %
Personnel politique	12,8 %
Secteur associatif	12,0 %
Autres	4,8 %

L'importance relative de ces groupes varie en fonction des époques et des partis. Longtemps dominante, la catégorie des professionnels du secteur privé a vu sa part diminuer au fil du temps, mais reste quand même une filière majeure pour la carrière politique. Jusque dans les années 1930, elle a représenté plus de 40 % de l'ensemble, parfois même jusqu'à 60 % au début du XX^e siècle. Les professions libérales ont souvent été concurrencées par la catégorie des gens d'affaires. Ce dernier a également connu une érosion dans la seconde moitié du XX^e siècle. Quant au personnel du secteur public et parapublic, il a profité du recul relatif des deux premiers groupes et de l'expansion de l'État pour prendre une importance considérable à partir des années 1960. Il a même atteint des sommets de l'ordre de 40 % lorsque le Parti québécois formait le gouvernement.

Enfin, deux domaines sont en émergence depuis quelques années, soit ceux du personnel politique et du secteur associatif. On peut voir dans le premier cas un certain phénomène de professionnalisation de la politique. Des personnes font leurs classes

dans le monde politique au sein des cabinets ministériels, dans l'administration des partis ou auprès d'un député avant de se faire élire. Dans le cas du secteur associatif (syndicats, organismes sans but lucratif, associations professionnelles, etc.), sa représentation dans le corps des élus marque l'importance qu'il a acquise dans la société québécoise au cours des dernières décennies. Les femmes sont aussi beaucoup plus nombreuses que les hommes à provenir de ce domaine. Depuis leur entrée à l'Assemblée nationale, plus d'une femme sur cinq avait auparavant fait carrière dans le secteur associatif. Un peu plus de 6 % des hommes ont réalisé le même parcours.

De manière plus précise, les professions liées au droit dominent de peu les autres représentées chez les députés de la 39^e législature (14 personnes). Elles maintiennent ainsi à peu près leur position depuis les années 1960. Quant aux enseignants, encore nombreux actuellement (12 personnes), c'est au cours des années 1970 que leur nombre a culminé.

Expérience parlementaire

Mis à part les 37 députés qui en sont à une première expérience à l'Assemblée nationale, les 88 autres députés élus en décembre 2008 possédaient une expérience parlementaire importante. En moyenne, ils avaient 7 ans et 8 mois de carrière à leur actif³. Ce chiffre ne traduit pas toutefois la diversité d'expérience au sein de ce groupe. Fait impressionnant, trois députés en sont à leur neuvième mandat. Par ailleurs, 34 députés ont 4 mandats ou plus à leur crédit et 6 cumulent plus de 20 ans de carrière.

Rappelons que de 1867 à aujourd'hui, la durée moyenne d'une carrière politique, entre la première élection et la date du départ définitif de la vie publique, est d'environ 8 ans. Cette réalité a cependant considérablement varié au gré de la conjoncture politique. Ainsi, les longues périodes de domination d'un parti politique ont été propices à une durée moyenne plus longue.

Avant d'amorcer leur carrière à l'Assemblée nationale, de nombreux députés ont par ailleurs acquis une expérience



M. Yvon Vallières
et M. François Gendron
sont les deux députés
ayant le plus d'expérience
parlementaire.
Photo : Christian Chevalier

politique dans d'autres postes électifs. Quelques-uns ont été actifs au Parlement fédéral, mais la filière la plus courante demeure celle de la politique municipale et, dans une moindre mesure, scolaire.

Près du tiers des députés de la 39^e législature (41 personnes) ont une expérience politique antérieure à Ottawa, dans une municipalité ou une commission

scolaire. Trois députés ont déjà siégé à la Chambre des communes et 16 ont occupé un poste de maire.

La présence de députés avec de l'expérience dans d'autres postes électifs d'une municipalité est relativement stable au cours des dernières années, oscillant entre 20 % et 25 % de l'ensemble. La scène municipale demeure donc pour certains un tremplin vers une carrière politique provinciale. Jusqu'aux années 1930, le pourcentage d'anciens élus municipaux était cependant beaucoup plus élevé, soit au-delà de 40 %. Il a ensuite glissé pour se stabiliser dans les années 1980.

Conclusion

La composition de l'Assemblée nationale issue de l'élection générale de décembre 2008 ne marque pas de rupture par rapport aux tendances. Quelques écarts apparus lors de la législature précédente sont disparus. À l'évidence, la composition actuelle confirme de nouveau les changements que connaît la classe parlementaire et que l'on observe depuis plusieurs années.

NOMBRE DE MANDATS DES DÉPUTÉS ÉLUS EN 2008	Nombre de députés
1 mandat	37
2 mandats	32
3 mandats	22
4 mandats	15
5 mandats	11
6 mandats	1
7 mandats	4
8 mandats	0
9 mandats	3

Au-delà du profil de la Chambre que nous n'avons pu brosser qu'à grands traits, de multiples sujets d'intérêt mériteraient l'attention des chercheurs en science

politique. Il est à souhaiter que l'analyse des caractéristiques sociodémographiques des députés, domaine de recherche peu couvert, fasse l'objet d'un regain d'intérêt.

1. Même entre deux élections générales, les départs de la politique active et l'arrivée de nouveaux députés élus lors des élections partielles provoquent une certaine mutation de la composition de l'Assemblée. À titre d'exemple, au cours des dix-huit mois qu'a duré la 38^e législature, sept démissions se sont produites et cinq élections partielles ont été tenues.

2. Les données sur l'origine professionnelle des députés proviennent de l'examen de leur biographie. L'appartenance à un groupe et à un sous-groupe professionnel est déterminée par l'occupation de la personne avant son entrée en politique.

3. Pour les 125 députés, la moyenne globale d'expérience est de 5 ans et 4 mois.

EXPOSITION À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Sur les traces des députés

Depuis le 14 avril dernier, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale est heureuse de présenter son exposition *Sur les traces des députés*. Inaugurée à l'occasion de la Journée du livre politique au Québec, cette exposition met en valeur le patrimoine archivistique de parlementaires québécois.

D'hier à aujourd'hui, ces hommes et ces femmes ont joué un rôle important dans l'évolution du Québec et, plus particulièrement, dans le développement de ses institutions démocratiques. L'Assemblée nationale et Bibliothèque et Archives nationales du Québec, en collaboration avec l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, souhaitent que la mémoire des parlementaires soit, non seulement conservée et accessible, mais aussi mise en lumière. C'est dans cet esprit que nous vous invitons à venir visiter *Sur les traces des députés*.

Cette exposition présente les fonds d'archives acquis par l'Assemblée nationale au cours des dernières années. En effet, l'Assemblée conserve plus de 25 fonds d'archives de parlementaires anciens ou en fonction. De plus, elle cherche à mieux faire connaître le rôle des députés en vous guidant parmi des documents, anciens et récents, qui montrent les différentes facettes de leur travail.

Soucieuse de mettre en évidence les documents qu'elle conserve, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale vous invite à suivre les traces des députés jusqu'au 18 septembre 2009.



LES FACTEURS POLITIQUES DE LA PARTICIPATION ÉLECTORALE

Dominic Duval

Agent de recherche
Directeur général des élections

Le Directeur général des élections a publié, en novembre 2005, une recension des écrits sur la participation électorale. Ce travail se voulait un premier jalon permettant de mieux connaître les facteurs qui influencent la participation des électeurs aux scrutins.

Au terme de ce projet, trois grandes catégories de facteurs ont été cernées dans la littérature scientifique : les facteurs socioéconomiques, les facteurs politiques et les facteurs institutionnels. Le texte qui suit dresse un rapide portrait d'une seule de ces catégories de facteurs, soit ceux d'ordre politique, tiré d'extraits de la recension des écrits qui est disponible sur le site Web du Directeur général des élections (www.electionsquebec.qc.ca).

Pour plus de détails, nous invitons les personnes intéressées à consulter directement les recherches citées dans le texte.

Avant de présenter les différents facteurs d'ordre politique, il est utile de rappeler que cette catégorie renferme les facteurs qui émanent de l'action concrète des acteurs politiques que sont les partis et les candidats. Il s'agit de la nature de l'élection, de la mobilisation partisane et des sondages électoraux.

La nature de l'élection

La nature de l'élection englobe les enjeux, la compétition électorale, le nombre de partis politiques et la force des partis en présence. Toutes ces composantes sont déterminées par le système de partis.

Les enjeux

Le « vote par enjeu » est une théorie selon laquelle une élection doit remplir trois conditions pour être considérée comme porteuse d'un enjeu : il faut que les électeurs



Image : Shutterstock

aient une position claire sur les enjeux de l'élection, qu'ils perçoivent des différences entre les positions des candidats sur ces problèmes et qu'ils votent pour un candidat parce qu'il partage la même position sur cet enjeu¹.

Dans son mémoire de maîtrise publié en 1999, Stéphane Lévesque de l'Université Laval a analysé l'incidence de la question nationale sur la participation aux élections québécoises. Il estime que la question nationale remplit bel et bien les trois conditions du vote par enjeu. Par contre, les résultats de sa recherche ne sont pas concluants. Un taux élevé de participation ne serait pas causé par la présence de cet enjeu ni par sa force. Tout au plus, l'auteur établit que c'est la force du Parti québécois qui mobilise les électeurs².

La question nationale revient aussi comme enjeu aux élections fédérales. Selon le politologue Neil Nevitte et ses collègues, la lutte serrée au Québec entre les fédéralistes du Parti libéral du Canada et les forces souverainistes du Bloc québécois expliquerait le taux de participation élevé du Québec aux élections fédérales de 1997³. Au contraire, dans les autres provinces canadiennes, l'absence d'un enjeu de cette importance aurait mené à une baisse des taux de participation à cette élection.

Pour compléter ce tour d'horizon de l'incidence des enjeux, le chercheur Mark Franklin explique que cette théorie mérite d'être mieux précisée. En effet, selon ses résultats de recherche, les nouvelles cohortes d'électeurs sont plus sensibles à la force des enjeux⁴. Une nouvelle cohorte, pour Franklin, représente tous les électeurs qui en sont à leurs trois premières élections.

La compétition

La compétition électorale est une des composantes de la nature de l'élection. Plus spécifiquement, elle représente l'écart en points de pourcentage entre les deux premiers partis en lice lors des élections. Généralement, plus cet écart est réduit, plus la compétition est forte et ainsi, plus la participation augmente.

Le politologue André Blais de l'Université de Montréal a testé deux fois cette hypothèse. Dans un article écrit en collaboration avec R. K. Carty, il remarque que cet effet est véridique, mais de faible amplitude. Il constate aussi que le mode de scrutin n'a pas de lien avec la compétition⁵. En effet, les systèmes proportionnels ne créent pas plus de compétition électorale que les systèmes majoritaires.

Dans un texte écrit avec Dobrzynska, Blais détermine l'amplitude de cet effet. Selon eux, si un écart de 10 points de pourcentage sépare les deux premiers partis, la participation baissera de 1,4 point comparativement à une lutte au coude-à-coude⁶. Par contre, ils concluent leur recherche en indiquant que ces données sous-estiment l'effet réel de la compétition. La lutte peut être serrée au niveau national, sans l'être au niveau des circonscriptions.

Les effets de la compétition ont aussi été étudiés par Mark Franklin. Tout d'abord, il démontre que les nouvelles cohortes sont plus réceptives à l'égard du changement dans la compétition⁷. Franklin observe notamment, au niveau international, qu'un écart de 10 points entre les deux plus grands partis abaisse la participation de 4 points. Cependant, l'effet est encore plus fort dans les systèmes majoritaires où un écart de 10 points engendre une baisse de 5,7 points⁸. En analysant séparément 22 démocraties, il affirme que dans 21 de ces 22 pays, on retrouve une portée notable de la compétition sur la participation⁹.

Franklin complète son argumentation en expliquant l'incidence de la compétition. Plus la compétition est vive, plus l'intérêt politique de la population augmente. De même, les citoyens ayant déjà de la

sympathie envers un parti manifestent un appui encore plus marqué¹⁰. De son côté, l'identification partisane ne joue plus de rôle sur la participation, parce qu'elle n'est plus nécessaire pour mener les gens à voter. Enfin, la variable de la scolarité perd aussi de sa force. Si presque tout le monde vote, les personnes plus scolarisées comme les moins scolarisées votent dans des proportions similaires. C'est au moment où la participation électorale est faible que l'influence de la scolarité et de l'identification partisane sur la participation est significative.

Au Canada, ces théories de la compétition ont trouvé une résonance. Pour expliquer les résultats des élections fédérales de 1997, Neil Nevitte et ses collègues soulignent que la compétition serrée entre les libéraux et les bloquistes au Québec a prévenu la chute de la participation advenue dans le reste du Canada¹¹.

En 2003, dans une étude commandée par Élections Canada, les politologues canadiens Jon Pammett et Lawrence LeDuc mentionnent que le sentiment d'inutilité de la participation de plus en plus répandu chez les électeurs est expliqué par le manque de compétition de deux ordres¹². D'abord, il n'y a pas d'opposition solide à Ottawa qui peut menacer de renverser le gouvernement aux élections suivantes. Ensuite, la compétition n'est pas assez forte à l'intérieur même des circonscriptions canadiennes. Richard Johnston et Scott Matthews soulignent également que la chute de la participation canadienne coïncide avec la chute de la compétition¹³.

Cet argument sera précisé par Pammett et LeDuc en 2004. Les auteurs bâtissent leur argumentation en situant la baisse géographiquement. Ils déterminent alors que là où la compétition a augmenté, la participation aussi a augmenté. Par exemple, l'Ontario a vu sa participation augmenter en même temps que la compétition dans ses circonscriptions¹⁴. Au Québec, au contraire, l'élection semblait être gagnée d'avance par les bloquistes. Ainsi, la participation québécoise à l'élection fédérale a baissé de 5,2 points¹⁵. Selon eux, la régionalisation du système politique canadien a fait baisser la

compétition. En 2000, l'écart moyen entre le candidat élu et le candidat arrivé deuxième dans une circonscription canadienne était de 23,8 %¹⁶. En réduisant cet écart, selon les auteurs, la participation grimperait.

Enfin, l'argument de la compétition trouve écho en Grande-Bretagne. L'élection de 1997, que les sondages conféraient d'avance aux travaillistes, a vu un taux record d'abstention, selon les chercheurs Charles Pattie et Ron Johnston. Dans leur étude, ils soulignent que pour chaque point d'écart entre les deux premiers partis dans une circonscription, la participation baisse de 0,26 point, pour une baisse totale de 2,6 points pour 10 points d'écart¹⁷.

Le nombre de partis

Le nombre de partis jugés importants dans une élection pourrait avoir un effet sur la participation. Dans les textes qui traitent de ce facteur, les auteurs testent tous l'hypothèse qui veut qu'un plus grand nombre de partis abaisse la participation à une élection.

Le politologue G. Bingham Powell, dans un article paru en 1980, n'arrive pas à prouver cette hypothèse de départ. Les systèmes à deux partis ont une moyenne de participation de 77 %, les systèmes multipartites de 79 % et ceux à parti dominant, de 72 %¹⁸.

En 1987, le chercheur Robert W. Jackman détermine que la participation baisse dans les systèmes multipartites. Il appuie ses résultats statistiques d'une explication : un plus grand nombre de partis en chambre rend les décisions plus difficiles¹⁹. Ainsi, la force du pouvoir décisionnel des élus en est diminuée, d'où une baisse de la participation.

À l'instar de Powell et de Jackman, Blais et Carty comparent les démocraties entre elles et analysent les effets du nombre de partis. Eux aussi en arrivent à la conclusion qu'un plus grand nombre de partis abaisse le niveau de participation²⁰. Une baisse de 4 points est attribuable au passage de 2 à 6 partis. Une baisse de 2 points est le résultat d'un passage de 6 à 10 partis, ou à un passage de 10 à 15 partis²¹. Ainsi, selon les auteurs,

l'effet d'un changement du nombre de partis est plus fort lorsque le nombre de partis en présence est faible (entre 2 et 6) que lorsqu'il est plus élevé (6 partis et plus).

Au contraire, le chercheur Jerome Black, dans son étude remise en 1991 à la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, estime que le coefficient de variation lié au multipartisme présente peu d'intérêt²².

En Suisse, les professeurs Andreas Ladner et Henry Milner ont aussi fait une découverte relative au nombre de partis. En essayant de démontrer l'effet positif du mode de scrutin proportionnel au palier local, les auteurs ont découvert que cet effet positif était amoindri quand un grand nombre de partis se présentait à l'élection²³.

Enfin, Donley Studlar, dans son étude canadienne sur les différences électorales entre les provinces et le palier fédéral, affirme que le multipartisme n'a pas d'effet constant aux élections provinciales²⁴.

La force du plus grand parti

L'argument de la force du plus grand parti a été développé par un seul auteur, Mark Franklin. Nombre de découvertes ont pourtant été faites à ce propos. L'hypothèse de base de Franklin à ce sujet est liée à la force du pouvoir décisionnel des élus. Selon lui, plus le parti le plus fort a de sièges en chambre, plus il pourra répondre facilement à ses volontés, à celles de ses électeurs ou de la population en général. Du même coup, plus le parti le plus fort détient de sièges, moins il y a de chances qu'une coalition soit au pouvoir²⁵.

Selon Franklin, la force du plus grand parti est une des deux variables qui influencent le plus la nature de l'élection²⁶. Comme tous les facteurs entourant la nature de l'élection, la force du plus grand parti aurait une incidence plus marquée sur les nouvelles cohortes d'électeurs²⁷. Par exemple, en Allemagne, ce facteur influence la participation totale de 5 points, mais représente 37,9 % de la variation chez les nouvelles cohortes²⁸.

Selon Franklin, ce facteur expliquerait la participation dans 21 des 22 pays qu'il a étudiés²⁹. En général, l'effet se décrit comme suit : quand le parti le plus fort perd 10 points, la participation électorale chute de 4 points³⁰.

Par contre, cet effet ne se ferait sentir qu'à court terme. À chaque élection, la situation change, donc l'effet sur l'électorat varie aussi³¹. Cependant, à certains endroits, selon l'auteur, cette caractéristique peut s'avérer durable et influencer la participation pendant de nombreuses années.

La mobilisation partisane

La question à laquelle il faut répondre par rapport à la mobilisation est de savoir si les efforts de mobilisation (contacts avec les électeurs et dépenses électorales) menés par les partis politiques ont des répercussions sur la participation électorale. La croyance populaire voudrait que des dépenses électorales plus élevées et des contacts plus nombreux augmenteraient la participation.

Dans le livre *Anatomy of a Liberal Victory : Making Sense of the Vote in the 2000 Canadian Election*, les politologues canadiens André Blais, Elisabeth Gidengil, Neil Nevitte et Richard Nadeau considèrent, à partir des données de l'élection fédérale canadienne de 2000, que les citoyens contactés par les partis politiques sont plus susceptibles d'aller voter. Le fait d'être joint augmenterait la propension à aller voter de 5 points. D'ailleurs, ce sont les jeunes qui sont le moins approchés, ce qui, du coup, expliquerait en partie leur faible participation, selon les auteurs³².

Dans leur ouvrage *Citizens*, les mêmes auteurs concluent leur hypothèse en démontrant que peu importe le parti qui contacte l'électeur, l'effet est toujours significatif³³. Pammett et LeDuc, en analysant les résultats de leur sondage effectué pour Élections Canada en 2003, sont parvenus à la même conclusion, c'est-à-dire que le fait d'être abordé par les partis politiques augmente la participation³⁴.

Ce fait n'est pas unique au contexte canadien. Le politologue Jack Vowles, dans

un texte sur la baisse de la participation en Nouvelle-Zélande, souligne que le nombre de contacts faits par des partis politiques avec les citoyens a baissé entre 1996 et 1999. Additionnant toutes sortes d'approches (téléphone, visite, lettre, dépliant), il a réussi à déterminer que leur nombre a aussi une importance. Plus l'électeur a de relations avec les partis politiques et les candidats, plus il est enclin à voter³⁵.

Dans *A Tale of Two Electorates : Generational Replacement and the Decline of Voting in Presidential Elections*, les chercheurs William Lyons et Robert Alexander observent que, en 1996, aux États-Unis, le nombre de contacts des partis avec les électeurs a augmenté par rapport aux élections précédentes. Pourtant, la participation a baissé aux États-Unis à cette élection. Tout de même, Lyons et Alexander notent que les relations ont un effet significatif, mais qui s'est émoussé avec le temps. Les nouvelles générations d'électeurs sont moins influencées par les contacts que les autres générations³⁶.

D'autres chercheurs ont tenté de comprendre le rôle des dépenses électorales sur la participation électorale. Notamment, Munroe Eagles, dans son étude remise à la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, ne découvre que de faibles relations entre les dépenses et la participation³⁷.

Les sondages

Les professeurs Pattie et Johnston ont déterminé de leur côté que les sondages avaient une influence sur la participation. Selon eux, la compétition électorale a chuté en raison des sondages et, par le fait même, a entraîné une baisse de la participation.

Depuis les années 1970, selon Pattie et Johnston dans leur texte *A Low Turnout Landslide : Abstention at the British General Election of 1997*, la publication des sondages peut avoir changé le comportement des électeurs. Dans leur recherche, ils établissent que la perception que l'électorat a de la compétitivité a un effet direct sur le taux de participation. Selon eux, dès les années 1970 en Grande-Bretagne, les sondages sont

devenus plus importants, plus imposants, plus répandus et ont été plus diffusés³⁸. Dès lors, la perception du public face à l'issue du vote a été modifiée. La perception de l'issue est davantage scellée, selon eux, lorsqu'il y a une large diffusion de sondages, ce qui fait diminuer l'affluence aux bureaux de vote.

Conclusion

Ces facteurs d'ordre politique sont également accompagnés de facteurs socio-économiques et institutionnels qui influencent à leur façon la participation des électeurs. Il faut cependant mettre en contexte ces facteurs. Plusieurs expliquent

le fait de voter ou non, mais un nombre plus limité d'entre eux peuvent nous éclairer quant aux diverses variations dans le temps. De plus, depuis la publication de la recension des écrits sur la participation électorale, en novembre 2005, d'autres recherches ont été publiées qui ont probablement amélioré la connaissance au sujet de ces facteurs.

Au Québec, l'absence presque complète d'écrits consacrés à la participation électorale est frappante. Déjà, le Directeur général des élections a entrepris de combler une partie de ce vide en menant des recherches sur le sujet.

1. Stéphane Lévesque, *Participation électorale comparée et théorie des enjeux : les élections québécoises de 1970 à 1994*, Mémoire de maîtrise en science politique, Université Laval, Sainte-Foy, novembre 1999, p. 7.
2. *Ibid.*, p. 72-74.
3. Neil Nevitte et autres, « Low Turnout : A Sign of Disaffection ? », dans Neil Nevitte et autres, *Unsteady State, The 1997 Canadian Federal Election*, 2000, Don Mills, Ontario, Oxford University Press, p. 64.
4. Mark N. Franklin, *Voter Turnout and the Dynamics of Electoral Competition in Established Democracies Since 1945*, 2004, Cambridge, Cambridge University Press, p. 60.
5. André Blais et R. K. Carty, « Does proportional representation foster voter turnout ? », *European Journal of Political Research*, vol. 18, n° 2, mars 1990, p. 178.
6. André Blais et Agnieszka Dobrzynska, « Turnout in Electoral Democracies », *European Journal of Political Research*, vol. 33, 1998, p. 249.
7. Franklin, 2004, *op. cit.*, p. 60.
8. *Ibid.*, p. 137.
9. *Ibid.*, p. 184.
10. *Ibid.*, p. 208.
11. Nevitte et autres, *loc. cit.*, p. 60.
12. Jon H. Pammett et Lawrence LeDuc, *Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants*, mars 2003, Ottawa, Élections Canada, p. 74.
13. Richard Johnston et J. Scott Matthews, *Social capital, age, and participation*, Présentation faite à la réunion annuelle de l'Association canadienne de Science politique à l'Université du Manitoba, du 3 au 5 juin 2004, p. 14.
14. Jon H. Pammett et Lawrence LeDuc, « Behind the Turnout Decline », dans Jon H. Pammett et Christopher Dornan, *The Canadian General Election of 2004*, 2004, Toronto, Dundurn Press, p. 349.
15. *Loc. cit.*, p. 350.
16. *Loc. cit.*, p. 346.
17. Charles Pattie et Ron Johnston, « A Low Turnout Landslide : Abstention at the British General Election of 1997 », *Political Studies*, vol. 49, 2001, p. 291.
18. G. Bingham Powell Jr., « Voting Turnout in Thirty Democracies : Partisan, Legal, and Socio-Economic Influences », dans Richard Rose, *Electoral Participation*, 1980, London, Sage Publications, p. 20.
19. Robert W. Jackman, « Political Institutions and Voter Turnout in the Industrial Democracies », *The American Political Science Review*, vol. 81, n° 2, juin 1987, p. 405.

20. Blais et Carty, *loc. cit.*, p. 178.
21. Blais et Dobrzynska, *loc. cit.*, p. 249.
22. Jerome H. Black, « La réforme du contexte du vote au Canada – L'expérience d'autres démocraties », dans Herman Bakvis, *La participation électorale au Canada*, 1991, Toronto/Montréal, Dundurn Press/Wilson & Lafleur, en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, p. 122.
23. Andreas Ladner et Henry Milner, « Do voters turn out more under proportional than majoritarian systems ? The evidence from Swiss communal elections », *Electoral Studies*, vol. 18, 1999, p. 249.
24. Donley T. Studlar, « Canadian Exceptionalism : Explaining Differences over Time in Provincial and Federal Voter Turnout », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 34, n° 2, juin 2001, p. 318.
25. Franklin, 2004, *op. cit.*, p. 112.
26. *Ibid.*, p. 211.
27. *Ibid.*, p. 60.
28. *Ibid.*, p. 161.
29. *Ibid.*, p. 184.
30. *Ibid.*, p. 137.
31. *Ibid.*, p. 81.
32. André Blais et autres, « Why was Turnout so Low ? », dans André Blais et autres, *Anatomy of a Liberal Victory : Making Sense of the Vote in the 2000 Canadian Election*, 2002, Peterborough, Broadview Press, p. 57.
33. Elisabeth Gidengil et autres, « How Much Do Canadians Participate in Politics ? », dans Elisabeth Gidengil et autres, *Citizens*, 2004, Vancouver, UBC Press, p. 112.
34. Pammett et LeDuc, « Pourquoi la participation décline... », p. 28.
35. Jack Vowles, « Offsetting the PR Effect ? », *Party Politics*, vol. 8, n° 5, 2002, p. 592-593.
36. William Lyons et Robert Alexander, « A Tale of Two Electorates : Generational Replacement and the Decline of Voting in Presidential Elections », *The Journal of Politics*, vol. 62, n° 4, novembre 2000, p. 1029.
37. Munroe Eagles, « La participation et l'abstentionnisme aux élections fédérales canadiennes – Une analyse écologique », dans Herman Bakvis, *La participation électorale au Canada*, 1991, Toronto/Montréal, Dundurn Press/Wilson & Lafleur, en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, p. 25-26.
38. Charles Pattie et Ron Johnston, « A Low Turnout Landslide : Abstention at the British General Election of 1997 », *Political Studies*, vol. 49, 2001, p. 291.

LES STAGIAIRES DE LA FONDATION JEAN-CHARLES-BONENFANT EN MISSION EXPLORATOIRE AU BRÉSIL

Olivier Bégin-Caouette

Pierre-Luc Turgeon

Boursiers stagiaires

Fondation Jean-Charles-Bonenfant

Chaque année, dans le cadre du stage offert par la Fondation Jean-Charles-Bonenfant, les boursiers prennent part à une mission exploratoire dans un pays étranger afin de comparer les caractéristiques de différents systèmes parlementaires et de produire un rapport pour la Fondation et la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Cette année, nous avons choisi de réaliser notre mission au Brésil, une puissance économique en émergence.

Outre le fait que le Brésil est une puissance régionale incontournable et possède une économie de la taille de celle du Canada, plusieurs raisons liées au système politique de ce pays nous ont interpellés. Parmi celles-ci, nous comptons le fédéralisme à trois niveaux, le régime présidentiel, le bicaméralisme, le vote électronique et obligatoire et la démocratie participative.

Dans cette optique, nous nous sommes rendus dans les villes de São Paulo et de Brasília afin de rencontrer des sénateurs, des députés, des ministres, des conseillers municipaux, des magistrats, des fonctionnaires, des diplomates canadiens et québécois, des journalistes, des académiciens et des ONG. Dans cet article, nous aborderons brièvement les réformes politiques qui sont actuellement au programme au Brésil, pour ensuite étayer les différents processus de démocratie participative que le pays a mis en place pour favoriser la participation citoyenne.

Description du système politique

En 1988, le Brésil promulgue sa septième loi constitutionnelle, élaborée par une assemblée constituante élue en 1986. La Constitution définit le pays comme étant

Les boursiers stagiaires de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant au Sénat fédéral à Brasília, avec le sénateur José Nery Azevedo du PSOL (Partido Socialismo e Liberdade). À la droite du sénateur : Pierre-Olivier Legault-Tremblay, Marie-Astrid Ospina d'Amours, Olivier Bégin-Caouette, Marc-André Turcotte et Pierre-Luc Turgeon.
Photo : Bureau du sénateur José Nery Azevedo





Devant le Congrès national, à Brasilia : Pierre-Olivier Legault-Tremblay, Marc-André Turcotte, Marie-Astrid Ospina d'Amours, Olivier Bégin-Caouette et Pierre-Luc Turgeon. À gauche, le Sénat, à droite, la Chambre des députés. Photo : Yacine Guellati

un État démocratique de droit. Son article premier établit ses fondements, c'est-à-dire la souveraineté, la citoyenneté, la dignité de l'être humain, les valeurs sociales du travail et de la libre entreprise et le pluralisme politique. L'adoption de cette Constitution représente techniquement l'aboutissement de la période de transition qui a permis au Brésil de passer d'un régime militaire à un régime démocratique. Ainsi, en 1989, après avoir vécu sous une dictature militaire pendant près de trente ans, les électeurs brésiliens se sont choisis un président au scrutin universel direct.

Le Brésil est organisé sous la forme d'une fédération qui partage les compétences politiques entre l'Union et les entités qui la composent : 26 États, 5 560 municipalités et un district fédéral. Chacune de ces composantes dispose d'une autonomie administrative et politique qui fait en sorte qu'elle peut légiférer dans ses champs de compétence et percevoir des impôts. Néanmoins, il s'agit en pratique d'un fédéralisme très centralisé. En effet,

l'Union possède les compétences en ce qui concerne les domaines touchant l'intérêt national et partage avec les autres paliers de gouvernement la plupart des compétences importantes. La santé, l'éducation, la lutte contre la pauvreté et la conservation du patrimoine public en sont des exemples. Les États et les municipalités n'ont compétence exclusive qu'en ce qui a trait aux questions locales, qui ne dépassent pas leurs frontières.

Le principal défi de la démocratie brésilienne, aux dires de la plupart des acteurs rencontrés au cours de cette mission, demeure la stabilité. Encore jeunes, les institutions politiques brésiliennes doivent arriver à conjuguer avec, notamment, la présence d'un nombre très élevé de partis politiques, conséquence, entre autres, du système électoral proportionnel. À titre d'exemple, à la suite des plus récentes élections législatives fédérales, 21 partis politiques étaient représentés à la Chambre des députés et 13 au Sénat. Cette « fragmentation », selon la formulation

employée par Paolo Ricci, professeur à l'Université de São Paulo, est d'autant plus problématique que ces partis sont peu disciplinés et que les élus changent souvent de camp en cours de mandat. Il en résulte une coalition gouvernementale très hétéroclite dont la composition est appelée à changer ponctuellement. Donc, contrairement à la situation québécoise, où l'on réfléchit souvent à des manières d'assouplir la ligne de parti pour valoriser le rôle du député, plusieurs Brésiliens cherchent une façon de resserrer la discipline de parti et la cohésion au sein de ces entités pour favoriser la stabilité des institutions politiques.

Parmi les propositions de réforme avancées par différents observateurs et acteurs, on note le passage à des listes de candidatures bloquées pour intensifier le contrôle du leader, l'augmentation du seuil de représentativité¹ et la verticalisation des coalitions entre les différents ordres de gouvernement pour renforcer la cohésion partisane. Il est à noter qu'en 2007, le Tribunal supérieur électoral, l'entité chargée de l'application des lois électorales, décidait qu'un élu qui changeait de parti en cours de mandat serait exclu de la législature. Si cette décision vise à apporter une plus grande stabilité aux coalitions gouvernementales en place, elle contredit cependant le principe actuel de représentativité, puisque les électeurs choisissent encore leurs représentants parmi des listes ouvertes. Selon David Fleischer, professeur à l'Institut

de Science politique de l'Université de Brasília, il s'agit d'une raison supplémentaire pour implanter des listes de candidatures bloquées.

Participation citoyenne

Devant ces problèmes et celui très préoccupant de la corruption, plusieurs se demandent si la solution ne résiderait pas dans la participation citoyenne. La consule générale du Canada à São Paulo, Abina M. Dann, note d'ailleurs que les Brésiliens s'organisent de plus en plus afin d'investir l'espace démocratique. De plus, des mécanismes institutionnels permettent à la population du Brésil d'influencer les politiques et les politiciens et de rendre le processus politique plus transparent.

Budget participatif

Comme l'a affirmé Karen Lima Vieira (secrétaire adjointe aux Affaires législatives et parlementaires de la Mairie de São Paulo) et David Fleischer, plusieurs municipalités du Brésil se sont dotées d'un budget participatif. Il s'agit d'un mécanisme particulier qui vise à intégrer la population dans la prise de décision municipale sur le plan budgétaire. Le mécanisme consiste en une rencontre annuelle où l'exécutif municipal permet aux citoyens de se prononcer sur la répartition d'une partie des recettes et des dépenses municipales pour leur quartier. Ainsi, le maire alloue un certain montant de



La ville de São Paulo.
Photo : Pierre-Olivier
Legault-Tremblay

son budget à des initiatives qui auront reçu l'appui populaire, que ce soit la construction d'une école ou encore le pavage d'une rue. Nous notons, par contre, que même si les maires utilisent de plus en plus ce procédé, les conseillers déplorent le fait que cela court-circuite le processus législatif et les citoyens se désolent du peu d'argent alloué au budget participatif.

Comités sur la législation participative

Dans plusieurs assemblées législatives du Brésil, dont la Chambre des députés fédérale, la participation citoyenne s'étend jusqu'aux travaux parlementaires. En effet, plusieurs assemblées ont une commission parlementaire dont le mandat exclusif est d'analyser des projets de loi soumis par des individus ou des groupes. Ainsi, un citoyen peut présenter un projet de loi et, si la commission l'approuve, le projet est amené en Chambre. M. Fleischer précise d'ailleurs que, lors de la rédaction du projet de constitution de 1988, les citoyens pouvaient remplir un formulaire de proposition dans les bureaux de poste et l'envoyer gratuitement au Congrès. De la même façon, les citoyens peuvent, à l'heure actuelle, faire

des suggestions par Internet pour modifier le code de droit civil.

Relations avec les citoyens

Parmi les mécanismes institutionnels, le Brésil compte aussi certaines dispositions particulières qui permettent aux citoyens d'exprimer leur point de vue aux parlementaires. Le premier élément consiste en l'envoi de pétitions qui, après avoir été amenées au Congrès fédéral par un député, peuvent avoir des conséquences concrètes. Par exemple, en 1999, à la suite de la réception de nombreuses pétitions, le Congrès a criminalisé l'achat de votes. Dans un autre ordre d'idées, dans de l'État de São Paulo (40 millions d'habitants) se tiennent, tous les mercredis, des forums de discussion où les citoyens peuvent faire part de leurs opinions aux élus. L'Assemblée législative a aussi mis en ligne un portail qui permet aux citoyens de s'exprimer sur différents enjeux d'actualité. Enfin, tous les ordres de gouvernement et toutes les assemblées ont un canal télévisé où les citoyens peuvent écouter les discours et les débats, puis communiquer directement avec les députés. De fait, chaque intervention d'un député



Le Sénat fédéral.
Photo : Pierre-Olivier
Legault-Tremblay

montre son adresse courriel au bas de l'écran.

Comité d'éthique de la Chambre des députés

Un comité d'éthique a été mis sur pied en 2001 avec pour mandat d'enquêter sur la conduite des députés fédéraux. Fait intéressant, il reçoit aussi les plaintes des citoyens. Ainsi, un citoyen peut faire parvenir une plainte au deuxième vice-président de la Chambre, membre du comité et, si celui-ci la juge fondée à première vue, il la transmet au comité. Le président du comité désigne alors un député responsable de l'enquête et, une fois la chose étudiée, remet une recommandation au Congrès, qui décide de la culpabilité et des sanctions. Teresina Lisieux Miranda, secrétaire du comité d'éthique de la Chambre des députés souligne qu'il est rare que les députés soient sanctionnés et qu'il n'est arrivé que trois fois que des députés se voient retirer leur mandat. Par contre, nous notons que les députés condamnés par le comité sont rarement réélus par la population.

Mécanismes au Parlement du Mercosur

Si la participation citoyenne paraît dynamique au Brésil, elle semble s'étendre désormais à l'organisation régionale du Mercosur, qui comprend le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay. Le Parlement de cette organisation a pour mandat de conseiller les exécutifs nationaux afin d'harmoniser les lois et de favoriser l'intégration. Chaque pays a 18 représentants (9 députés et 9 sénateurs) et, en 2014, tous ces représentants devraient être élus par les populations lors d'élections générales concomitantes. Le vice-secrétaire à la représentation brésilienne au Parlement du Mercosur, Humberto Licursi, fait remarquer que le Parlement est ouvert aux représentations des acteurs de la société civile comme les mouvements sociaux, les entreprises ou les syndicats. Ceux-ci peuvent contester certaines politiques nationales de pays membres et convaincre les parlementaires de faire pression sur les

pouvoirs exécutifs. Le Parlement s'est aussi doté d'une commission qui étudie les projets de loi et réalise des auditions publiques avant de faire des suggestions à l'exécutif de chaque pays, seul à pouvoir s'engager dans des accords internationaux. Cette place aux citoyens résulterait-elle de l'influence brésilienne? Selon monsieur Licursi, il est permis de le croire.

Les Brésiliens sont fiers de leur pays et aussi fiers de leur système politique. Certes, ils savent que des cas de corruption éclatent de façon ponctuelle, mais ils ont foi en leur président, qui obtient plus de 85 % de popularité au sein de la population. Du reste, leur système de vote électronique est l'un des plus performants au monde et les enorgueillit. Les Brésiliens considèrent leur pays comme un « continent dans un continent » à cause de sa diversité climatique et démographique. Et si certains responsables de l'Ambassade canadienne et du Bureau du Québec déplorent le protectionnisme tarifaire du Brésil, d'autres étrangers, comme la consule générale du Canada à São Paulo, admirent plutôt l'évolution marquée de la population depuis l'abolition de la dictature et estiment que le pays a maintenant atteint un point tournant de son histoire. Ce « *tipping point* », selon l'expression de la consule, se manifeste dans le fait que la société brésilienne, quoique toujours marquée par de forts clivages sur les plans de la richesse et de l'appartenance raciale, s'est mobilisée dans l'établissement d'une société plus équitable et plus ouverte sur le monde. Avec un système bancaire stable, des dettes internationales acquittées et non dépendant de ses exportations, peut-être verrons-nous, au sortir de la récession, le nouveau leadership du Brésil prendre de l'ampleur. De manière pacifique, se positionnera-t-il mondialement comme puissance économique et promoteur d'une plus grande justice sociale? Tout cela dépendra entre autres de « l'après-Lula », puisque l'actuel président ne peut solliciter un troisième mandat en 2010 sans modifier la Constitution et que Luiz Inácio Lula da Silva affirme ne pas avoir l'intention de le faire.

1. À titre d'exemple, en 2006, huit partis comptaient moins de cinq représentants à la Chambre des députés.

NAPOLÉON BOURASSA ET L'HÔTEL DU PARLEMENT DU QUÉBEC

DEUXIÈME PARTIE : CONSEILLER ARTISTIQUE POUR LE VOLET SCULPTURE ET CANDIDAT AU VOLET PEINTURE

Raymond Vézina

Docteur en histoire de l'art de l'Université de Paris
Professeur, Université du Québec à Montréal

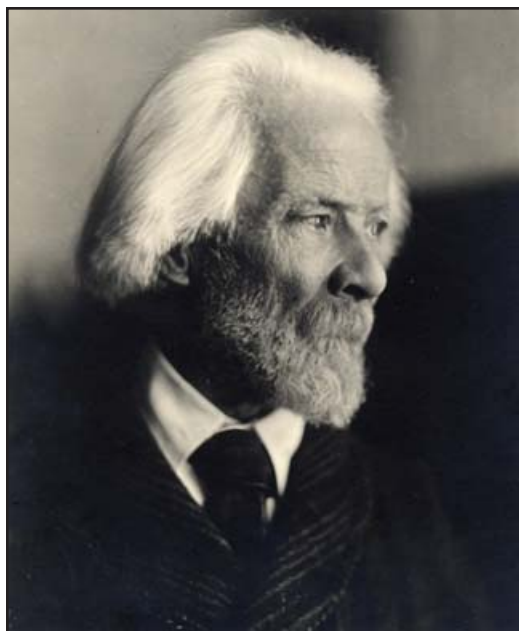
La correspondance de Napoléon Bourassa offre un éclairage privilégié sur la vie et la carrière d'un homme profondément engagé dans le développement des arts au Québec au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, et notamment sur son ambition à contribuer, en 1883, au projet de décoration de l'hôtel du Parlement du Québec. Un premier article exposait, à travers ses échanges épistolaires avec Eugène-Étienne Taché, ses aspirations et le plan qu'il avait en tête¹. Dans ce second texte, nous verrons que, si ses espoirs de peintre et de sculpteur furent déçus, Bourassa n'en a pas moins influencé le cours des choses, en particulier en se posant comme guide et maître de Louis-Philippe Hébert, que l'on considère de nos jours comme le « sculpteur national » du Québec.

Napoléon Bourassa, conseiller artistique pour le volet sculpture du projet de décoration et maître de Louis-Philippe Hébert

Abandonnant son rêve d'être le maître d'œuvre des deux volets du projet de décoration de l'hôtel du Parlement, Napoléon Bourassa, dès avril 1883, un mois après sa proposition initiale, se borne à offrir ses services comme conseiller artistique pour le volet sculpture, sans mentionner le volet peinture.

Louis-Philippe Hébert se propose comme maître d'œuvre des sculptures le 10 mars 1884². Deux ans plus tard, le 13 avril 1886, il présente un projet détaillé au premier ministre John J. Ross³ dans lequel il propose de réaliser vingt statues en dix ans. Par ailleurs, le rôle de conseiller de Bourassa se précise dans une lettre⁴ d'Eugène-Étienne Taché au premier ministre, le 10 juin 1886⁵ :

Les propositions de M. Hébert [...] me semblent très acceptables. [...] Les statues à composer, à modeler et à faire couler en bronze sont au nombre



Napoléon Bourassa
vers 1915.
Auteur non identifié
BAnQ – Centre d'archives
de Québec

de vingt et une. Les personnages de notre histoire que ces statues doivent représenter sont déjà choisis [...].

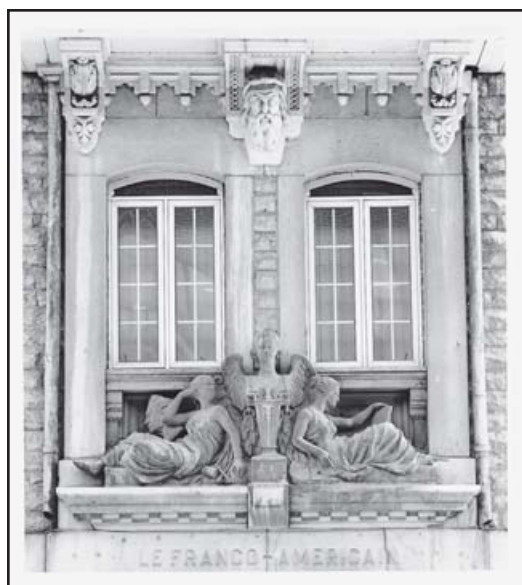
Des reproductions, en plâtre, de ces maquettes pourraient être ensuite expédiées en Canada et soumises à l'approbation d'un comité qui pourrait être composé de messieurs N. Bourassa, Eugène Hamel, l'assistant-commissaire des Travaux publics et l'architecte de l'édifice. [...] le montant à fixer comme prix de ces statues ne devrait pas dépasser deux mille piastres chacune.

On voit que le bronze est maintenant accepté, comme l'avait souhaité Bourassa trois ans plus tôt.

Le 19 juin 1886, Hébert, par l'intermédiaire de son procureur, accepte l'intervention éventuelle de Bourassa⁶ :

Mon client [Hébert] serait également heureux de consentir à ce que vous preniez des artistes de la renommée et de la connaissance de monsieur Hamel de Québec et de monsieur Bourassa, de Montréal pour avoir une appréciation du prix qu'il demande et des conditions qu'il vous offre.

Groupe sculpté sur la corniche du portail de l'ancienne résidence de Napoléon Bourassa, rue Saint-Denis à Montréal, vers 1874. Louis-Philippe Hébert a mis la main au volet sculpture de cette façade alors qu'il travaillait au sein de l'atelier de Napoléon Bourassa. Musée national des beaux-arts du Québec
Photo : Patrick Altman



La soumission fait l'objet d'un contrat le 4 octobre 1886⁷. Trois ans et demi séparent la proposition de Bourassa et le contrat donné à Hébert pour réaliser, notamment, dix statues⁸.

Bourassa prend à cœur son rôle de conseiller artistique en intervenant auprès d'Hébert directement et ensuite auprès du

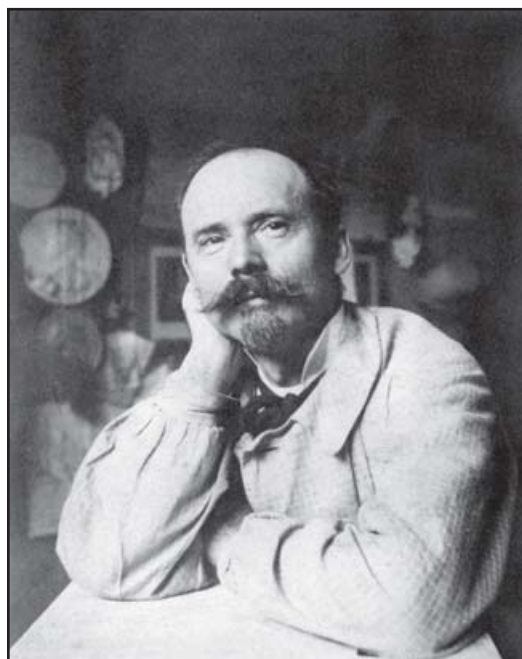
gouvernement. Suivant les recommandations de Bourassa, Hébert vient de passer cinq mois en France sur un total prévu de dix-huit mois – du 21 février au 18 juillet 1887 – où il a fait des maquettes pour *La halte dans la forêt* et les deux groupes allégoriques (*Poésie et Histoire; Religion et Patrie*). Ces maquettes, présentées à l'Exposition provinciale au début de septembre, déçoivent Bourassa, qui conseille à Hébert de perfectionner son art plutôt que d'accepter des commandes prestigieuses en tablant sur le manque de connaissances de ses compatriotes en matière de sculpture. Cette lettre est l'une des plus belles pages que nous connaissions d'un maître à son élève, élève alors âgé de 37 ans :

J'ai deux devoirs à remplir avec une égale honnêteté, et je voudrais les remplir dans votre plus sérieux intérêt comme dans celui de notre province. Il avait été agréé entre vous et le bureau des Travaux publics que je serais requis de dire mon opinion sur le mérite artistique de vos compositions. Je me suis rendu, je vous l'avoue, à cette réquisition avec quelque hésitation à cause de la nature délicate de son objet.

J'ai donc vu vos compositions, à l'Exposition provinciale et je vous communique mes impressions, mon cher Hébert, dans toute leur sincérité.

Je regrette que vous n'ayez pas pris plus de temps pour étudier vos sujets avant de les produire en public; moi, j'aurais voulu mieux et j'espérais plus. On sent la hâte, dans tout cela, plus d'inexpérience que dans les statuettes que vous produites jusqu'à aujourd'hui. Les figures manquent d'aisance, de naturel, de lien dans leur action, d'harmonie dans leur groupement, d'accessoires utiles à l'intelligence des sujets et au remplissage des groupes, et les nus⁹ décèlent partout la lacune malheureuse et inévitable qui a existé dans vos premières études artistiques. Je veux dire l'étude d'après les chefs-d'œuvre de l'art et d'après la belle nature.

Louis-Philippe Hébert dans son atelier de sculpture à Montréal, vers 1908. Université d'Ottawa, Centre de recherche en civilisation canadienne-française
Photo : Joseph Saint-Charles



Je ne connais pas les articles de votre engagement avec le gouvernement, mais lorsque j'ai été consulté à ce sujet il me semble avoir insisté sur la nécessité de vous faire faire une partie de votre travail, sinon le tout, en Europe, afin que, passant cinq ou six ans au foyer des grandes écoles, vous eussiez l'opportunité d'abord, de compléter vos études, puis, de former votre goût dans la contemplation des belles choses, de travailler sous l'œil d'un maître vigoureux et sous l'influence d'une critique intelligente et éclairée. Je voyais là, mon cher Hébert, le seul moyen, pour vous, de poursuivre une carrière sérieuse et honorable, et pour le gouvernement, d'avoir de vous des œuvres de mérite. [...]

Croyez-moi, mon cher Hébert, la facilité n'est pas votre don heureux, vous avez celui d'acquérir sûrement par le travail des yeux et des mains. Cela vous coûtera plus de peine mais vous donnera plus de mérite. Ce ne sont pas les plus petits maîtres qui sont arrivés à leur grandeur avec ces dispositions et de cette façon, et tous n'ont pas eu d'un gouvernement une entreprise aussi importante que la vôtre pour aider à leur développement. [...]

Allons, mon cher Hébert, que tout ce que je viens de vous dire dans votre intérêt vous serve comme je le désire. Plusieurs amis et quelques journaux ne vous parleraient pas comme je viens de le faire, mais veuillez croire que celui qui vous a pris dans son atelier avec l'espoir de vous voir arriver à quelque chose d'honorable, ne vous parle ainsi que parce qu'il ne veut pas renoncer à cet espoir.

Du reste, je ferai tout mon possible pour que le gouvernement favorise l'exécution de votre entreprise de la manière que je viens d'indiquer, et je resterai toujours avec le même intérêt.

Votre tout dévoué serviteur,
N. Bourassa¹⁰.



Louis-Philippe Hébert
Béranger (1873).
Tilleul teinté brun foncé,
marbre et laiton
36,5 x 34,0 x 8,9 cm
Gatineau, Collection Guy
Badeaux.
Musée national des beaux-
arts du Québec
Photo : Patrick Altman

Derrière le buste de ce
chansonnier français signé
P. Hébert, on peut lire une
inscription dans laquelle
l'élève rend hommage à
son maître Bourassa, qui
« me guida et décida de
ma carrière ».

Des critiques aussi sévères amènent Siméon Le Sage, sous-chef du département de l'Agriculture et des Travaux publics, à penser que tout le travail d'Hébert sera à recommencer. Bourassa nuance : Hébert « aura à modifier et à refondre en partie tout ce travail », mais l'expérience acquise lui servira. Le sculpteur devrait passer quelques années en Europe :

Je le répète, serait-il le plus brillamment doué il lui serait indispensable de passer trois ou quatre ans en Europe pour acquérir la science et le goût nécessaires à la production d'œuvres remarquables.



Napoléon Bourassa et
Louis-Philippe Hébert,
Commerce et Industrie,
1875.

Ce groupe allégorique, exécuté par Hébert d'après une composition de Bourassa, était destiné à la façade du bureau de poste de la rue Saint-Jacques à Montréal. Cette allégorie rappelle celles qu'Hébert réalisera plus tard et qui trôneront au sommet des avant-corps de la façade de l'hôtel du Parlement (*Poésie et Histoire; Religion et Patrie*).

Photo : Musée national
des beaux-arts du Québec

Siméon Le Sage,
commissaire adjoint
au département de
l'Agriculture et des
Travaux publics.
Photo : BAnQ,
Fonds Livernois



Ce ne sont pas des travaux médiocres que le gouvernement désire faire exécuter puisqu'il veut qu'il soient en bronze; il est donc bien désirable que leur mérite soit aussi durable que la matière dont ils seront composés.

Alors, puisque le gouvernement pour l'encouragement de l'art national a bien voulu confier à Hébert cette importante entreprise ne doit-il pas le mettre en mesure de l'exécuter à la satisfaction générale et à la gloire future de notre pays¹¹?

Après les cinq mois qu'Hébert passe en Europe, Bourassa estime qu'il lui faudrait plutôt de trois à six ans de formation et de travail. Ainsi, l'artiste passera les six années suivantes à Paris. Bourassa ira même jusqu'à proposer un plan de travail :

Je crois qu'il n'y aurait pas grand risque pour le gouvernement à faire suivre à Hébert la marche que je lui indiquais dans la lettre que je vous ai communiquée : c'est-à-dire lui faire exécuter d'abord les quatre ou six statues (historiques) comprises dans le contrat; ce qu'il peut faire d'une façon satisfaisante. Elles serviraient de préparation à la partie la plus importante de son entreprise¹².

Napoléon Bourassa et le volet peinture de l'hôtel du Parlement

Nous avons vu que Taché n'a fait aucun commentaire à propos du volet peinture présenté par Bourassa au printemps 1883¹³. Par contre, il fait une vigoureuse intervention le 10 juin 1886 auprès du premier ministre John J. Ross :

J'ajouterai, en terminant, qu'il me semble que, vu les bonnes dispositions actuelles du gouvernement et de la législature de la province de Québec, qui les portent à donner un encouragement libéral à notre artiste-statuaire, il est à propos de toucher ici à la question du décor intérieur des salles de séances et des vestibules de notre Palais législatif : question qui intéresse – éminemment nos artistes-peintres.

Dans les façades de cet édifice, il a été fait une belle part à l'ornementation sculpturale; mais l'intérieur offre aussi un vaste champ à la décoration murale, à laquelle se prêtent, avec tant de richesses, les épisodes si variés et si grandioses de notre histoire.

Un artiste distingué de notre pays, M. Napoléon Bourassa, vice-président de l'Académie royale canadienne des beaux-arts, possède tout le talent, l'inspiration, la facilité de composition, les connaissances historiques et le patriotisme nécessaires à la conception d'un beau et noble travail de ce genre. Avec l'aide de M. Eugène Hamel et de M. Charles Huot, qui connaissent à fond toutes les ressources de leur art, l'on pourrait doter notre pays d'une œuvre artistique telle qu'il n'en a pas encore été entreprise de semblable sur ce sol d'Amérique.

En accordant à ces artistes un montant égal aux deux tiers de la somme que l'on se propose de mettre à la disposition de M. Hébert, il serait facile, j'en suis certain, de leur permettre d'atteindre ce but¹⁴.

Le projet n'eut pas de suite, ni pour Napoléon Bourassa ni pour Eugène Hamel, qui s'est manifesté dès le lendemain de l'octroi du contrat de sculptures à Hébert. En effet, le 12 août 1886, Hamel écrit au premier ministre pour l'informer de ses intentions. Il présentera un projet le 19 août¹⁵, projet qui s'inspire fortement de celui de Bourassa puisqu'y figurent Christophe Colomb, Jacques Cartier à Hochelaga, Frontenac ainsi que Dollard des Ormeaux et Madeleine de Verchères. Le 11 décembre 1888, Hamel revient à la charge en sollicitant en vain la commande de deux tableaux.

Par ailleurs, Bourassa ne cessera jamais de s'intéresser à l'histoire canadienne malgré trois importants chantiers qui l'occuperont de 1890 à 1904 : les plans pour le Couvent des Pères dominicains à Saint-Hyacinthe, la construction de l'église de Montebello et la construction de la grande église Sainte-Anne à Fall River. À partir de 1904, il se concentre à nouveau sur *L'apothéose de Christophe Colomb*. Il ne terminera jamais sa toile pour le gouvernement du Québec. Charles Huot recevra les commandes en 1910¹⁶ alors que Napoléon Bourassa, trop vieux pour un tel projet – il a 83 ans – travaille toujours, en privé, à *L'apothéose de Christophe Colomb*. En 1911, il offre sans succès de vendre cette immense toile – environ 6 x 5 mètres. Dans un premier temps, il propose de vendre la toile au gouvernement avec promesse de la terminer et d'y ajouter une devise honorant Christophe Colomb : *Por Castilla y por León Nuevo Mundo halló Colón*¹⁷. Le second projet était « de vendre, tout simplement, ma composition, écrit-il, dans son état actuel, au gouvernement, m'engageant à la livrer, avec tous les dessins accessoires faits pour son exécution¹⁸ ». Sa fille Augustine est plus explicite :

Il songea alors, écrira-t-elle, à la vendre au gouvernement ou à un corps quelconque moyennant 10 000 \$¹⁹ en s'engageant à lui livrer, pour la compléter, tous calques, figures et dessins prêts à être décalqués. Il pensait alors pouvoir encore diriger le travail de l'artiste auxiliaire que lui auraient adjoint les acheteurs. L'atelier restant à la disposition des artistes jusqu'à la fin du travail²⁰.



Eugène-Étienne Taché, concepteur de l'hôtel du Parlement.
Photo : BAnQ, Fonds Livernois

Napoléon Bourassa a travaillé à des œuvres sur l'histoire du Canada pendant environ 53 ans. Même s'il n'a pas obtenu la commande des sculptures et des peintures de l'hôtel du Parlement, il a laissé trois réalisations importantes : le carton pour *L'apothéose de Christophe Colomb*; de nombreuses esquisses; la grande toile de *L'apothéose de Christophe Colomb*, encore en chantier en 1912 – il avait alors 85 ans. D'autres seront chargés des travaux qu'il aurait tellement aimé réaliser. Louis-Philippe Hébert a passé de belles années à Paris pour réaliser les sculptures²¹, Eugène Hamel (1845-1932)²² tentera d'obtenir le projet de peinture et, à partir de 1910, Charles Huot (1855-1930) y travaillera pendant plus de seize ans.

Après avoir sollicité la responsabilité de maître d'œuvre de l'ensemble des sculptures et des peintures pour l'hôtel du Parlement, Bourassa a renoncé au volet sculpture. Sans pouvoir, simple conseiller artistique, il jouera cependant un rôle important en soutenant Hébert²³. Malgré les efforts de Taché en 1886, Bourassa n'obtiendra pas non plus la commande des peintures. Très nette dans le cas d'Hébert, difficile à évaluer en regard de Taché et des autres intervenants, l'influence de Napoléon Bourassa s'est manifestée surtout de 1883 à 1887, quoique Bourassa

ait conservé, jusqu'en 1911, l'espoir que *L'apothéose de Christophe Colomb* soit acquise par le gouvernement.

Le volet pictural prit fin en 1930²⁴ alors que les statues continuent de s'ajouter dans les jardins de l'hôtel du Parlement, 125 ans après la proposition de Napoléon Bourassa.

1. Voir Raymond Vézina, « Napoléon Bourassa et l'hôtel du Parlement du Québec. Première partie : candidat aux deux volets du projet de décoration », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 37, n° 2, automne 2008, p. 24-29.
2. *Lettre de Philippe Hébert à Théodore Robitaille, lieutenant-gouverneur*, Montréal, 19 mars 1884.
3. *Lettre de Philippe Hébert à John J. Ross*, Québec, 13 avril 1886.
4. N.D.L.R. : L'orthographe et la typographie des passages cités ont été uniformisées.
5. *Lettre d'Eugène Taché à John J. Ross*, Québec, 10 juin 1886. Voir aussi une lettre du greffier Jos. A. Defoy, Québec, 13 avril 1886.
6. *Lettre de C. A. Cornellier à John J. Ross*, Montréal, 19 juin 1886. Par contre, le 7 juillet 1886, L.-P. Hébert refuse l'offre du gouvernement et demande que lui soient accordées 50 000 \$ pour les 21 statues. *Lettre de P. Hébert à John J. Ross*, Montréal, 7 juillet 1886. Le 11 août 1886, l'ordre en Conseil n° 324 le chargeait d'exécuter un certain nombre de statues.
7. Voir Daniel Drouin, « Chronologie », dans Daniel Drouin et coll., *Louis-Philippe Hébert*, p. 322-323.
8. Les deux premières œuvres, *La halte dans la forêt* et *Frontenac*, ne seront dévoilées qu'en septembre 1890, soit sept ans et demi après la proposition de Bourassa.
9. Sauf du Christ, aucune sculpture de personnage nu ou demi-nu n'est alors tolérée dans les endroits publics canadiens.
10. *Lettre de Napoléon Bourassa à Philippe Hébert*, Montebello, 24 septembre 1887. Raymond Vézina, « Il y a 150 ans, le 21 octobre 1827, naissait Napoléon Bourassa. Philippe Hébert (1850-1917), disciple de Napoléon Bourassa », *La Petite Nation*, 10 novembre 1977, p. 2 et 24; 17 novembre 1977, p. 15.
11. *Lettre de Napoléon Bourassa à Siméon Le Sage*, 27 octobre 1887.
12. *Ibid.* Le 24 juin 1889, N. Bourassa célèbre la Saint-Jean-Baptiste avec Hébert, au restaurant Marguery à Paris. Âgé de 82 ans, Bourassa, invité chez Hébert, parle avec enthousiasme de son foyer, de son talent et des soins prodigués à sa famille. Voir Anne Bourassa, *Napoléon Bourassa 1827-1916. Un artiste canadien-français*, Montréal, [s. éd.], 1968, p. 49.
13. Raymond Vézina, *op. cit.*, 2008, p. 27.
14. *Lettre d'Eugène Taché à John J. Ross*, Québec, 10 juin 1886.
15. Gaston Deschênes. *Le Parlement de Québec : histoires, anecdotes et légendes*, Québec, MultiMondes, 2005, p. 237-242. « La décoration intérieure »; John R. Porter;

- « La carrière et l'œuvre du peintre Eugène Hamel (1845-1932) à la lumière d'un fonds documentaire inédit », *Questions d'art québécois*, Québec, Célat, 1987, p. 121-188.
16. Robert Derôme. « Charles Huot et la peinture d'histoire au Palais législatif de Québec (1883-1930) », *Bulletin du Musée des beaux-arts du Canada*, 1976, n° 27, p. 2-44. Voir aussi Joanne Chagnon, « Charles Huot et le débat sur les langues », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 37, n° 1, juin 2008, p. 20-24.
17. « Pour la Castille et le Leon, Colomb trouva un Nouveau Monde ».
18. *Cahier de notes pour L'apothéose de Christophe Colomb*, Texte de Napoléon Bourassa, ANC.
19. Elle reprend probablement le prix proposé par Napoléon Bourassa dans sa Lettre à Siméon Le Sage, en 1883.
20. *Cahier de notes pour L'apothéose de Christophe Colomb*. Texte d'Augustine Bourassa, ANC. Peu de temps après la publication de mon ouvrage sur Napoléon Bourassa, la direction du Musée du Québec fit l'acquisition de l'immense toile qui fut ensuite exposée. Une salle porte même maintenant le nom de l'artiste.
21. En neuf ans, Hébert a réalisé six statues (Frontenac, Salaberry, Lord Elgin, Montcalm, Wolfe et Lévis dévoilées en 1896), quatre allégories et les Amérindiens (cinq personnages). Parmi les autres sculpteurs figurent Laliberté (Raymond Vézina. « Le sculpteur Alfred Laliberté 1878-1953 et Napoléon Bourassa », *La Petite Nation*, 3 novembre 1977, p. 2 et 14) ainsi que Marc-Aurèle Suzor-Coté, Henri Hébert, Elzéar Soucy, Raoul Hunter, Clément Paré et Émile Brunet auxquels il faudrait ajouter les auteurs des statues récentes.
22. Le Musée national des beaux-arts du Québec conserve des esquisses des deux projets présentés par E. Hamel en 1886 et en 1888. Raymond Vézina. *Théophile Hamel, 1817-1870*, Montréal, Élisée, 1975, 301 p. Voir p. 249-250. En 1903, Henri Beau peint *L'arrivée de Champlain à Québec* (voir Anne-Élisabeth Vallée, « Henri Beau et *L'arrivée de Champlain à Québec* », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 37, n° 2, automne 2008, p. 30-34).
23. Raymond Vézina. « Bourassa, Napoléon », *Dictionnaire biographique du Canada*, 1998, t. XIV, p. 123-126 et une *Bibliographie* disponible au bureau du DBC.
24. Les portraits des membres du gouvernement font l'objet d'un programme distinct de celui dont il a été question ici.

LES LIEUX DE RÉSIDENCE DES PREMIERS MINISTRES À QUÉBEC DE 1920 À AUJOURD'HUI¹

(Dernier de deux textes)

Jocelyn Saint-Pierre

Historien

Comme on l'a vu dans le numéro précédent², des débuts de la Confédération jusqu'aux années 1920, la plupart des premiers ministres québécois ont habité une propriété leur appartenant dans la ville de Québec. Tous, sauf Simon-Napoléon Parent, ont résidé dans le Vieux-Québec. En 1920, le successeur de Lomer Gouin, Louis-Alexandre Taschereau, venu au monde dans ce quartier, s'établit plus tard à l'extérieur des fortifications de la ville. De Maurice Duplessis à Lucien Bouchard, les premiers ministres ont logé à différents endroits, du Château Frontenac à l'éphémère résidence officielle de l'avenue des Braves, en passant par l'édifice « J ». Depuis Bernard Landry, le premier ministre habite de nouveau le Vieux-Québec lorsqu'il est dans la capitale,

bénéficiant d'un appartement de fonction au sommet de l'édifice Price.

Taschereau, un vrai fils de Québec, est né en 1867 au 26, rue Saint-Louis dans la demeure de son père, Jean-Thomas Taschereau, avocat et juge à la Cour suprême. En 1912, jeune ministre, Taschereau part habiter la Grande Allée dans une maison construite en 1899 ayant appartenu au directeur de la Banque Union, Wilson Smith. En ce sens, il fait le même parcours que celui des institutions politiques et parlementaires, qui quittent le Vieux-Québec de la côte de la Montagne pour la colline parlementaire. Taschereau, dans la quarantaine, abandonne les lieux de son enfance à l'intérieur des murs, pour s'installer dans un secteur « d'avenir ».



La résidence de Louis-Alexandre Taschereau, sur la Grande Allée, à deux pas de l'hôtel du Parlement.

Photo : Martin Rochefort

La maison d'Adélard Godbout vers 1939, au 400, chemin Sainte-Foy, un secteur encore rural à l'époque.
Photo : Famille Godbout (avec l'autorisation de Marthe Godbout-Bussières)



Il y demeurera jusqu'à sa mort en 1952. Sa maison était située tout près de l'édifice du Parlement, ce qui lui permettait de se rendre à pied à son bureau tous les matins à huit heures précises. On raconte que les gardiens de sécurité ajustaient leur montre à l'arrivée du premier ministre. La demeure de la Grande Allée a accueilli diverses personnalités de l'élite québécoise des années 1920 à 1950. Le premier ministre Duplessis lui-même serait allé visiter Taschereau quelques fois. Le premier ministre est entouré d'amis libéraux comme François Langelier, au 385 et le sénateur Philippe-Auguste Choquette, au 401. Son ministre des Terres et Forêts,

Partie du Château Frontenac vue du jardin des Gouverneurs. Maurice Duplessis y a occupé une suite. D'autres premiers ministres unionistes (Sauvé, Barrette et Johnson) ont résidé au Château. Robert Bourassa, Daniel Johnson fils et Lucien Bouchard ont également séjourné au prestigieux hôtel. BANQ – Centre d'archives de Québec
Photo : Herménégilde Lavoie, 1942



Honoré Mercier fils, habite au Claridge, édifice de prestige construit en 1930.

À l'été 1931, Adélard Godbout, né à Saint-Éloi (Témiscouata), quitte Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour venir s'installer dans la capitale. Alors qu'il vient d'être élu, il choisit une résidence au 400, chemin Sainte-Foy, espace occupé aujourd'hui par l'édifice Bois-Fontaine, du côté nord, au coin du chemin Sainte-Foy et de la côte Belvédère. On est en milieu rural à l'époque où Godbout s'installe à cet endroit. Il a une vue magnifique sur les Laurentides et la campagne environnante. Il fréquente l'église des Saints-Martyrs-Canadiens³.

Le Château Frontenac a accueilli plusieurs premiers ministres depuis Maurice Duplessis, ce trifluvien. Plusieurs des chambres, des suites ou des salons de cet hôtel ont été les antichambres du pouvoir⁴. Les premiers ministres Sauvé, Barrette et Johnson ont choisi cet établissement hôtelier comme demeure quasi officielle, préférant le confort d'un palace à la chaleur d'un foyer familial. Paul Sauvé, originaire de la région de Deux-Montagnes, habite Saint-Eustache. En résidant au Château, il retrouve l'hôtel de son père, Arthur Sauvé, qui y a vécu alors qu'il était chef de l'opposition conservatrice.

Antonio Barrette est né à Joliette et il y a vécu la majorité de sa vie. Les premiers ministres unionistes habitaient le douzième étage de la tour centrale, dans la suite occupée jadis par Duplessis. Robert Bourassa, né à Montréal et qui habite Outremont, a séjourné également au Château à la fin de sa carrière. Ce prestigieux hôtel est devenu pratiquement une annexe de l'hôtel du Parlement et des édifices publics.

Jean Lesage est né à Montréal, mais il déménage très tôt à Québec. En 1921, sa famille vient s'installer sur l'avenue Holland, dans le quartier Saint-Sacrement, alors qu'il est âgé de 9 ans. Il habitera les rues Cartier, Brown⁵, Belvédère, Fraser et Murray pour finir sa vie à Lac-Beauport. Devenu premier ministre, dans le cadre de ses fonctions, il accueille dans sa demeure de l'avenue De Bougainville de nombreux visiteurs,

dont plusieurs députés et ministres⁶. Lesage ne veut pas d'une résidence officielle pour lui-même, mais il admet avec sympathie l'idée d'en prévoir une pour son successeur⁷. Il ne peut donner suite à ce projet, car il est battu en juin 1966 par Daniel Johnson.

Lui aussi s'installe au douzième étage du Château Frontenac, qui devient son quartier général. Cette suite ministérielle comprend quatre pièces meublées dans le style victorien. L'appartement comprend aussi un salon et une salle à manger, qui sert également de salle de travail. Le loyer mensuel de la suite s'élève à 1 200 \$ et il est payé par l'Union nationale⁸. Johnson, qui possède une résidence à Montréal où vit sa famille, et à Saint-Pie-de-Bagot, refuse d'acheter une résidence pour le premier ministre, croyant que cette décision serait impopulaire. La famille de Jean-Jacques Bertrand vit à Cowansville. Alors qu'il est premier ministre, il choisit d'habiter au Montmorency, immeuble d'appartements très moderne, construit en 1963 au 165, Grande Allée Est. Son successeur, Robert Bourassa a vécu à divers endroits dans la capitale. Jeune député, il descend à l'hôtel Victoria où il habite pendant quatre années dans une modeste chambre à huit dollars



La résidence de Jean Lesage sur l'avenue De Bougainville, non loin des Plaines d'Abraham.
Photo : Martin Rochefort

par nuit. En 1970, il continue d'y séjourner jusqu'à ce que, après la crise d'Octobre, il déménage à l'édifice « J » (aujourd'hui édifice Jean-Talon) pour des raisons de sécurité. Le plus souvent, Bourassa dort à l'hôtel du Parlement dans les anciens appartements du président du Conseil législatif. Dans le



À l'hôtel du Parlement, les anciens appartements du président du Conseil législatif, où Robert Bourassa dormait le plus souvent, sont devenus le salon de la présidence.
Photo : Daniel Lessard

Élu premier ministre,
René Lévesque loge
d'abord dans un hôtel
de la Grande Allée, mais
il habitera bientôt cet
appartement de
la rue D'Auteuil,
dans le Vieux-Québec.
Pierre Marc Johnson y a
également résidé.
Photo : Martin Rochefort



« J », un petit appartement de deux pièces est
aménagé pour lui. Bourassa ne raffole pas
de cette « cellule⁹ », mais il s'en accommode
et vit frugalement. « Je n'apprécie pas



Plaque commémorant le
passage de René Lévesque
au 91, rue D'Auteuil.
Photo : Martin Rochefort

particulièrement les mondanités¹⁰ », dira-t-il
plusieurs années plus tard.

René Lévesque, ce Gaspésien de New
Carlisle, suit sa mère à Québec en 1938.
La famille de feu Dominique Lévesque
s'installe dans un appartement au deuxième
du 49, avenue des Laurentides, puis habite
une maison à l'angle de Saint-Louis et
De Laune¹¹. René Lévesque quitte Québec en
1944 pour l'Europe comme correspondant
de guerre. À son retour en 1946, il s'établit
à Montréal. Il revient à Québec à la suite de
son élection de 1960. Sa première épouse,
Louise L'Heureux, et leurs enfants habitent
toujours à Outremont. Devenu député
et ministre, ce Montréalais d'adoption
retrouve la capitale qu'il connaît bien. Sa
mère y habite d'ailleurs jusqu'à la fin de sa
vie, en 1979. Il loue souvent une chambre
au Clarendon, qui est situé en plein cœur
du Vieux-Québec. Érigé devant les jardins
de l'Hôtel-de-Ville, cet hôtel est l'un des
plus anciens de Québec. Il a été construit
en 1858. Il descend également au Château
Laurier, situé sur la Grande Allée tout près
de l'hôtel du Parlement. En 1976, le premier
ministre Lévesque n'habite pas au « J ». Il
préfère continuer de louer une chambre
du Château Laurier¹². Dans les années
1980, Louise Beaudoin lui trouve un logis
qui sied davantage à un premier ministre.
Il s'installe dans un appartement au 91 de
la rue D'Auteuil. Son épouse Corinne Côté
s'applique à décorer avec soin ce logement
de six pièces situé à proximité du Club de
la Garnison¹³. Pierre Marc Johnson, qui lui
succède, habite chez des amis députés et
par la suite dans l'ancienne résidence de
René Lévesque de la rue D'Auteuil.

De retour au pouvoir en 1985, Bourassa
ne souhaite pas que le gouvernement ait
une résidence officielle dans la capitale¹⁴. Le
maire Jean Pelletier le fait presque changer
d'idée en 1989, tandis que Jean-Paul L'Allier,
par la suite, lui propose en vain de s'installer
au domaine Cataraqui¹⁵. Le premier ministre
va plutôt préférer continuer de descendre au
Motel Universel, sur le chemin Sainte-Foy,
hôtel modeste qu'il aime bien et où il a pris
l'habitude de loger alors qu'il était professeur
à l'Université Laval. Il déménage ensuite
au Château Frontenac, où on lui réserve
toujours la même suite, portant le numéro



La résidence officielle du 1080, avenue des Braves, où ont vécu le premier ministre Jacques Parizeau et sa conjointe Lisette Lapointe.
Photo : Martin Rochefort

8259, avec vue sur le fleuve. Daniel Johnson fils, né à Montréal, habite, alors qu'il est ministre, un appartement du Montmorency durant les sessions. Lors de son mandat comme premier ministre, il s'installe au Château Frontenac, comme l'avait fait son père.

Jacques Parizeau est l'un des rares premiers ministres de l'extérieur de Québec à vivre dans une véritable résidence officielle. Ce citoyen d'Outremont accepte l'offre de la Chambre de commerce de Québec d'habiter une maison sur l'avenue des Braves. La résidence ne coûte rien de plus au trésor public que l'allocation régulière offerte au premier ministre pour son logement. La Chambre de commerce juge ce dossier prioritaire. Une campagne de financement est lancée pour payer cette propriété. Durant quelques mois, la capitale vibre au rythme du chef de l'État québécois. Ses réceptions deviennent des événements. Malgré qu'elle soit la cible de critiques¹⁶, la résidence est un point d'attraction du quartier Montcalm, principalement le jeudi, lorsque monsieur Parizeau et sa conjointe, Lisette Lapointe, reçoivent.

Lucien Bouchard, né à Saint-Cœur-de-Marie (Lac-Saint-Jean) et qui a vécu à Jonquière, se retrouve à Québec pour plusieurs années comme étudiant et comme négociateur du gouvernement avant de s'établir à Montréal. Premier ministre, il partage le mode de vie ascétique de Robert Bourassa. Durant son séjour dans la capitale, il loge à l'édifice « J » ou au Château Frontenac. Comme Bourassa, il donne l'exemple de la discipline et de la nécessité de vivre selon ses moyens. Il vit, dira-t-on, « comme un moine, cloîtré dans son bunker de la Grande Allée¹⁷ ». Pour des raisons personnelles, il refuse de déplacer sa famille à Québec; par contre, pendant son administration, la résidence Cataract, située sur le chemin Saint-Louis, sert de lieu de réception officielle une cinquantaine de fois par année.

Au tournant du XXI^e siècle, après bien des discussions, une solution est enfin trouvée qui va satisfaire la majorité de la population. Bernard Landry, qui est né Saint-Jacques, proche de Joliette, est propriétaire d'un petit domaine appelé « Bonheur » à Verchères. Premier ministre, il déménage

Le domaine Catarqui est situé au 2141, chemin Saint-Louis, dans l'arrondissement historique de Sillery à Québec. La villa, de style néoclassique, fut désignée, de 1996 à 2002, « lieu officiel de fonctions » du gouvernement du Québec, mais le premier ministre Bouchard n'y a pas résidé. Commission de la capitale nationale du Québec
Photo : Patricia Brochu



en novembre 2001 dans un appartement de fonction à l'édifice Price, dans le Vieux-Québec, au 65, rue Sainte-Anne. L'édifice construit en 1929 par la compagnie Price Brothers est considéré comme un monument exceptionnel. Il est acheté à la Ville de Québec par la Caisse de dépôt et placement. L'appartement, rénové et situé à son sommet, au 16^e étage, comporte un salon et une salle à manger, et, au 17^e étage, des pièces à usage privé pour le premier ministre (bureau, chambre principale et chambre d'invités)¹⁸. Il offre une vue magnifique de la capitale et du parlement. C'est un heureux compromis qui semble avoir reçu l'assentiment de la population. Jean Charest, né à Sherbrooke, habite Westmount et North Hatley, en Estrie, sur le bord du lac Massawippi. Premier ministre, il s'installe dans l'appartement de fonction de l'édifice Price dès son élection en 2003. Il y réside toujours lorsqu'il séjourne dans la capitale.

Les premiers ministres, jusqu'à Duplessis, ont presque tous résidé dans des maisons qu'ils possédaient à Québec même

s'ils venaient de l'extérieur. Les exceptions sont Boucher de Boucherville, Chapleau, Taillon, et probablement Ross. Depuis 1960, seul Jean Lesage, qui habitait à Québec avant son élection, vivait dans sa propre résidence. Jacques Parizeau l'a fait après lui, mais la maison ne lui appartient pas. Elle n'est pas non plus la propriété de l'État. La rue Sainte-Ursule a reçu deux premiers ministres. Le Château Frontenac a accueilli au moins un premier ministre sur trois. Une douzaine de premiers ministres ont eu pignon sur rue dans la capitale. Les autres ont vécu dans des hôtels ou dans des appartements.

Selon certains, une capitale se doit de mettre à la disposition du chef du gouvernement une résidence officielle¹⁹. « Une résidence officielle, c'est un symbole important pour une capitale et c'est un outil économique auquel nous tenons toujours », disait le président de la Chambre de commerce de Québec au moment de la mise en vente de la résidence de l'avenue des Braves²⁰. Depuis 2001, l'appartement de l'édifice Price joue ce rôle.



Vue du salon de l'appartement de fonction de l'édifice Price.
Photo : Les photographes Kedl

1. L'auteur est redevable à l'historien Frédéric Smith de la Commission de la capitale nationale pour la rédaction de cet article. Il a produit un rapport : *Les résidences des premiers ministres du Québec*, Québec, Commission de la capitale nationale, (document interne), 113 p.
2. Jocelyn Saint-Pierre, « Les lieux de résidence des premiers ministres de 1867 à 1920, *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 37, n°2, automne 2008, p. 13-17.
3. Jean-Guy Genest, *Godbout*, Sillery, Septentrion, 1996, p. 58.
4. France Gagnon-Pratte et Éric Etter, *Le Château Frontenac : cent ans de vie de château*, Québec, Éd. Continuité, 1993, p. 44.
5. Dale C. Thomson, *Jean Lesage et la Révolution tranquille*, Saint-Laurent, Trécaré, 1984, p. 53-64.
6. Le ministre Pierre Laporte a d'ailleurs vécu dans la maison voisine de celle de Jean Lesage, au 1165, avenue De Bougainville.
7. *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, 1^{er} mars 1966, p. 813-814.
8. Paul Gros d'Aillon, *Daniel Johnson : l'égalité avant l'indépendance*, Montréal, Stanké, 1979, p. 115-116.
9. Jacques Guay, « Le premier ministre préfère toujours l'Hôtel Victoria... », *Le magazine Maclean*, juin 1972, p. 3.
10. Robert Bourassa, *Gouverner le Québec*, Montréal, Fides, 1995, p. 115.

11. Pierre Godin, « Un enfant du siècle », *René Lévesque*, t. 1, Montréal, Éditions du Boréal, 1994, p. 88, 113.
12. *Ibid.*, t. 3, « L'espoir et le chagrin », p. 367-370.
13. Claude-V. Marsolais, « Député à Québec. Quelle vie ! Comment ils se font arnaquer. », *La Presse*, 29 juin 1981, p. A8.
14. Marc-François Bernier, « Bourassa n'aurait jamais donné son accord pour une résidence officielle à Québec. », *Journal de Québec*, 23 juin 1992.
15. Gilbert Lavoie, *Jean Pelletier : entretiens/témoignages*, Québec, Septentrion, 2009, p. 54-58. François Bourque et Daniel Paquet, « Un bref épisode révolu », *Journal de Québec*, 30 mai 1996.
16. Rappelons que certains journalistes et commentateurs l'avaient surnommée par dérision « l'Élysette ».
17. Michel David, « Les biscuits », *Le Devoir*, 27 avril 2006, p. A3.
18. Gilles Angers, « De la "hauteur" et de la simplicité », *Le Soleil*, 1^{er} décembre 2001, p. E2.
19. Gilbert Leduc, « La pression sur Bouchard. La Commission de la capitale prie le gouvernement de faire ses devoirs sur la résidence du PM. », *Le Soleil*, 23 mai 1998.
20. « Un bref épisode révolu. », *Journal de Québec*, 30 mai 1996.

LES EXPOSITIONS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE : RAPPROCHER LES CITOYENS DE LEURS ÉLUS ET DE LEUR INSTITUTION

Susanne Brillant

Martin Pelletier

Division de la référence
Assemblée nationale

Les célébrations entourant le 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec représentaient une occasion unique d'inviter les citoyens et les visiteurs à faire connaissance avec l'Assemblée nationale. C'est dans ce but qu'un programme riche et diversifié a été préparé. Parmi les activités présentées, on note trois expositions majeures. Et c'est à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale que l'on a confié le mandat de concevoir les expositions pour les célébrations du 400^e.

Les expositions sont depuis plusieurs années un moyen privilégié de rapprochement entre l'Assemblée nationale et les citoyens. Elles permettent de mettre en valeur les différentes ressources disponibles à l'Assemblée nationale, d'inciter les gens à découvrir ses richesses et ainsi d'accroître le sentiment d'appartenance et de favoriser le développement de la recherche.



Plan de Paris vers 1570,
dans Georg Braun, *Théâtre
des cités du monde*.
Collection : Bibliothèque
de l'Assemblée nationale

Un phare de la culture et de l'histoire politiques du Québec : Les trésors de la Bibliothèque

Témoins du passé, les livres rares de la Bibliothèque constituent un portrait unique d'une histoire riche en diversité. Depuis plus de 200 ans, la Bibliothèque conserve des exemplaires rares d'une grande valeur patrimoniale.

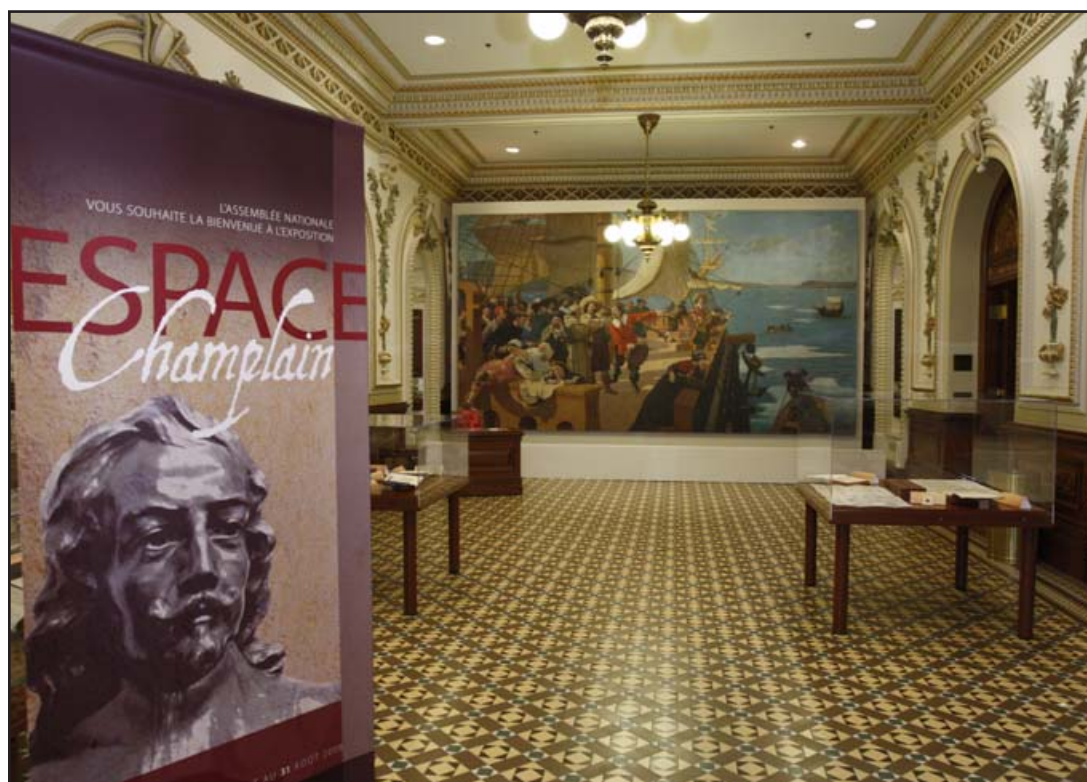
Parmi ces nombreux trésors, notons la troisième édition (1777-1779) de l'*Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* de Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alembert. Plusieurs ouvrages marquants de l'histoire de la science politique étaient présentés, dont le *Lex parliamentaria* (1803), traduit par Joseph-François Perrault, le *Modus tenendi parliamentum, or The Old manner of holding parliaments in England* (1671). Une édition bien spéciale de la Magna Carta¹ était également exposée. En effet, l'exemplaire de la Bibliothèque est abondamment annoté à la main.

On pouvait également admirer de nombreux ouvrages historiques, dont *L'Amérique en plusieurs cartes nouvelles* (1657) du célèbre cartographe français Nicolas Sanson (1600-1667). On ne peut passer sous silence la présence du *Nouveau voyage d'un pais plus grand que l'Europe* (1698) du père Louis Hennepin (1626-1705), envoyé en Nouvelle-France comme missionnaire par Louis XIV et les nombreux ouvrages en langues autochtones. Et que dire de l'exemplaire du *Théâtre des cités du monde*, de Georg Braun, publié vers la fin du XVI^e siècle à Bruxelles.

Inaugurée le 15 avril 2008 dans le cadre de la Journée du livre politique au Québec, l'exposition s'est terminée le 26 mars 2009.

Un hommage à la mesure du fondateur : l'Espace Champlain

En consacrant un espace original à Samuel de Champlain pour souligner le 400^e anniversaire de Québec, l'Assemblée nationale voulait rendre hommage à ce



Vue de l'Espace Champlain.
Photo : Christian Chevalier

dessinateur, géographe, explorateur et fondateur de la ville de Québec, qui est à l'origine de la présence française permanente en Amérique du Nord.

Champlain l'explorateur a parcouru les mers et a laissé une documentation essentielle à la compréhension des découvertes de l'Amérique du Nord. Bien peu de gens savent qu'avant la fondation de Québec, Champlain s'était aventuré dans les Antilles. Le seul témoignage de ce voyage nous provient d'un document manuscrit qu'il aurait écrit entre 1599 et 1602.

Ce document, *Brief discours des choses plus remarquables que Samuel Champlain de Brouage a reconneues aux Indes occidentales*, est un manuscrit exceptionnel et d'une rare beauté. Depuis sa découverte en 1855, on en attribue la paternité à Samuel de Champlain. Il s'agirait de sa seule œuvre manuscrite encore disponible de nos jours.

Le manuscrit raconte le voyage qu'a fait Champlain dans les Antilles à bord d'un bateau qui accompagnait l'armada espagnole dirigée par Francisco Coloma. En plus du texte, le document est abondamment illustré de dessins et de cartes. Ce manuscrit, pièce maîtresse de l'exposition *Espace Champlain*, a été prêté par la John Carter Brown Library située à Providence (Rhode Island) aux États-Unis, qui en a fait l'achat à Paris en 1884.

Dans l'*Espace Champlain*, les visiteurs pouvaient également admirer la toile d'Henri

Beau, *L'arrivée de Champlain à Québec* (1903)². Était également présenté un buste de Champlain par Alfred Laliberté, offert par le Sénat du Canada à l'Assemblée nationale pour le 400^e anniversaire de la fondation de Québec. De plus, des pièces de monnaie frappées en France en 1608 et prêtées spécialement pour l'occasion par le député d'Orford, Pierre Reid, étaient exposées.

Cette exposition a été inaugurée le 2 juillet 2008 par le président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet, lors de la 34^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, qui s'est tenue à Québec du 2 au 7 juillet 2008. L'exposition a été présentée jusqu'au 29 août 2008 à l'hôtel du Parlement.

La reliure d'art fête le 400^e : Québec reliée comme jamais

Pour 2008, Les Amis de la Reliure d'art du Canada (ARA-Canada) ont organisé une exposition de reliures d'art portant sur des livres consacrés à la ville de Québec. ARA-Canada a invité des relieurs de plusieurs pays à lui faire parvenir des livres reliés évoquant Québec, qu'il s'agisse de livres anciens, rares ou contemporains, ou encore des éditions inédites créées pour l'événement. Cette exposition d'envergure internationale, qui s'est tenue jusqu'au 29 septembre 2008, a accueilli près de 70 relieurs venus de France, d'Italie, du Japon, des États-Unis et du Canada. Le président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet,

OUTRE LE MANUSCRIT DE CHAMPLAIN...

À l'occasion de cette exposition, la John Carter Brown Library avait également prêté des éditions originales d'ouvrages de Champlain et de Marc Lescarbot, dont

- *Les voyages du sieur de Champlain Xaintongois, capitaine ordinaire pour le roy, en la marine* (1613);
- *Au roy : Sire, le sieur de Champlain remontre tres-humblement à vostre majesté, que les trauaux par luy soufferts, aux descouertes de plusieurs terres, lacs & riuieres du pays de vostre nouvelle France, depuis vingt-sept ans* (1630);
- *Les voyages de la Nouvelle France occidentale, dicte Canada, faits par le sr de Champlain Xainctongois* (1632);
- *Histoire de la Nouvelle France : contenant les navigations, découvertes, & habitations faites pare les François és Indes Occidentales & Nouvelle-France* (1609) de Marc Lescarbot.

et le président des Amis de la Reliure d'Art du Canada, Jonathan Tremblay, ont inauguré l'exposition à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale le 24 juin 2008.

L'exposition a permis de découvrir des œuvres originales, sous divers matériaux traités (peaux de poisson, parchemin, bois rares, cuir de buffle, box, etc.) et selon différentes techniques (mosaïques, reliefs, tressages, insertions de métal, etc.). Les visiteurs ont admiré 66 documents, dont l'œuvre de Jacques Godbout, *Salut Galarneau*, reliée par Yuri Nomura (Japon); celle de Jean Raspail, *En canot sur les chemins d'eau du Roy*, reliée par Fabrizio Bertolotti (Italie); et celle de Luc Bureau, *Québec, par temps gris, par temps sec*, reliée par Carlos Sánchez-Álamo (France).

Puisqu'il s'agissait d'un concours international, trois œuvres ont été primées. Le premier prix a été remis à Alain Taral (France) pour sa reliure du volume de Jean du Saguenay, *La vieille capitale : Québec historique*, suivi de *Montcalm : l'épopée canadienne*. Le deuxième prix a été attribué à Louise Mauger (Canada) pour sa reliure de l'ouvrage des révérendes mères Jeanne-Françoise Juchereau de Saint-Ignace et Marie-Andrée Duplessis de Sainte-Hélène, *Les annales de l'Hôtel-Dieu de Québec 1636-1716*. Le troisième prix a été remis à Aline Mauger (Canada) pour sa reliure de l'ouvrage de Gérard Thibault et Chantal Hébert, *Chez Gérard, la petite scène des grandes vedettes 1938-1978*.

Une tradition qui se poursuit

En 2009, la Bibliothèque a prévu deux nouvelles expositions. La première, intitulée *Sur les traces des députés*, a été inaugurée le 14 avril et elle durera jusqu'au 18 septembre. Cette exposition offre un éventail de pièces



Autochtones cultivant la terre, *Brief discours des choses plus remarquables que Samuel Champlain de Brouage a reconneues aux Indes occidentales*. Source : The John Carter Brown Library at Brown University

d'archives conservées à la Bibliothèque et qui témoignent du travail quotidien des députés.

À compter du 25 septembre, pour souligner le cinquantième anniversaire de la mort de Maurice Duplessis, la Bibliothèque présentera une exposition sur l'ancien premier ministre. Parions qu'encore une fois, les ressources de l'Assemblée nationale, regroupées et mises en valeur, contribueront à rendre l'histoire politique du Québec accessible et vivante!

POUR ALLER PLUS LOIN...

Les trésors de la Bibliothèque

Parcourez le dépliant de l'exposition, ainsi qu'une liste des ouvrages disponibles en ligne. <http://www.assnat.qc.ca/fra/Bibliotheque/expositions/Tresors/index.html>

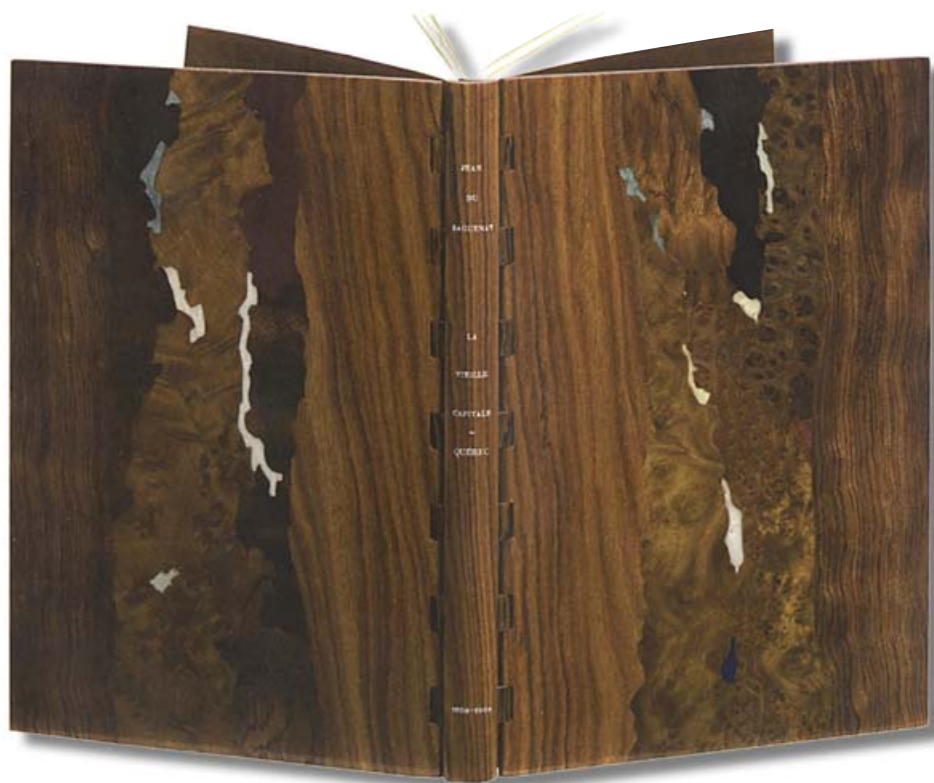
L'Espace Champlain

Lisez la brochure de l'exposition.

<http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/01/mono/2008/07/974383.pdf>

Québec reliée comme jamais

Vous pouvez consulter le document *Québec reliée comme jamais : la reliure célèbre le 400^e anniversaire de Québec*, Dijon, Éditions Faton, 2008; ou encore l'article de Marie Garrigue « Des nouvelles de Québec », publié aux pages 10 et 11 dans le n° 268 (2008) de la revue *Art et métiers du livre*. Ces deux ouvrages sont disponibles à la Bibliothèque.



Le premier prix a été remis
à Alain Taral (France) pour
sa reliure du volume de
Jean du Saguenay,
*La vieille capitale :
Québec historique,*
suivi de *Montcalm :
l'épopée canadienne*.
Photo : Christian Chevalier

1. Le titre exact de l'exemplaire de la Bibliothèque est *Magna charta, made in the ninth year of King Henry the Third, and confirmed by K. Edward the First, in the twenty eight year of his reign. With some short, but necessary observations from the L. Chief Just. Coke's comments upon it; faithfully translated for the benefit of those that do not understand the Latine by Edw. Cooke.*

2. Pour plus de détails sur la toile *L'arrivée de Champlain à Québec*, vous pouvez consulter l'article d'Anne-Élisabeth Vallée, « Henri Beau et *L'arrivée de Champlain à Québec* », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 37, n° 2, p. 30-34.
[http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/01/PER/811681/2008/Vol_37_no_2_\(automne_2008\)_Pages_30-60.pdf](http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/01/PER/811681/2008/Vol_37_no_2_(automne_2008)_Pages_30-60.pdf)

Bon anniversaire !

Le 28 mai 2009, l'Assemblée nationale a souligné à la salle du Conseil législatif, les dix, vingt et trente ans de vie parlementaire de dix-sept députés et ex-députés.

LISTE DES DÉPUTÉS HONORÉS

Nom	Parti	Circonscription	Date d'élection	Nombre d'années de vie parlementaire
1. Line Beauchamp	PLQ	Bourassa-Sauvé	30 novembre 1998	10 ans
2. Stéphane Bédard	PQ	Chicoutimi	30 novembre 1998	10 ans
3. Jean Charest	PLQ	Sherbrooke	30 novembre 1998	10 ans
4. Claude Cousineau	PQ	Bertrand	30 novembre 1998	10 ans
5. Jacques P. Dupuis	PLQ	Saint-Laurent	30 novembre 1998	10 ans
6. François Legault	PQ	Rousseau	30 novembre 1998	10 ans
7. Nicole Léger	PQ	Pointe-aux-Trembles	9 décembre 1996 (interruption de juin 2006 à mai 2008)	10 ans
8. Agnès Maltais	PQ	Taschereau	30 novembre 1998	10 ans
9. Yvon Marcoux	PLQ	Vaudreuil	30 novembre 1998	10 ans
10. Nathalie Normandeau	PLQ	Bonaventure	30 novembre 1998	10 ans
11. David Whissell	PLQ	Argenteuil	1 ^{er} juin 1998	11 ans
12. Claude Béchard	PLQ	Kamouraska- Témiscouata	6 octobre 1997	12 ans
13. Norman MacMillan	PLQ	Papineau	29 mai 1989	20 ans
14. Yvon Vallières	PLQ	Richmond	29 octobre 1973 (interruption de nov. 1976 à avril 1981)	31 ans

LISTE DES EX-DÉPUTÉS HONORÉS

Nom	Parti	Circonscription	Date d'élection	Nombre d'années de vie parlementaire
15. Maxime Arseneau	PQ	Îles-de-la-Madeleine	30 novembre 1998	10 ans
16. Jacques Côté	PQ	Dubuc	30 novembre 1998	10 ans
17. Benoît Pelletier	PLQ	Chapleau	30 novembre 1998	10 ans

BRÈVES

(Suite de la page 2)

8 avril 2009

- Monique Jérôme-Forget démissionne à titre de ministre des Finances et de députée de la circonscription de Marguerite-Bourgeoys.

9 avril 2009

- La Commission de l'éducation se donne un mandat d'initiative sur le décrochage scolaire.

14 avril 2009

- La Journée du livre politique en est à sa 7^e édition. Fatima Houda-Pepin, première vice-présidente de l'Assemblée nationale et présidente du comité directeur de la Journée du livre politique, a remis des bourses totalisant 15 000 \$ à des auteurs qui ont écrit un ouvrage, une thèse ou un mémoire sur la politique au Québec. Le premier prix est remis à Denis Monière et Dominique Labbé pour *Les mots qui nous gouvernent : le discours des premiers ministres québécois : 1960-2005*. Le prix de la meilleure thèse de doctorat a été décerné à Charles-Philippe Courtois et celui du meilleur mémoire de maîtrise à Valérie Lapointe-Gagnon.

14 avril au 18 septembre 2009

- La Bibliothèque de l'Assemblée nationale présente l'exposition *Sur les traces des députés*. Cette exposition aborde les grandes étapes de la vie des députés et montre des exemples de documents conservés dans leurs fonds d'archives.

21 avril 2009

- Une nouvelle réforme parlementaire a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale. Celle-ci comprend une série de mesures qui visent à favoriser l'autonomie et l'initiative des députés, à accroître l'efficacité de leur travail, à réaffirmer l'équilibre démocratique dans le contexte des délibérations parlementaires et à rapprocher l'Assemblée nationale des citoyens.

29 avril 2009

- L'Assemblée nationale du Québec et l'Institut d'histoire de l'Amérique française créent un prix assorti d'une bourse de 3000 \$ pour favoriser la production d'ouvrages liés à l'histoire politique.

11 mai 2009

- Les affaires courantes commencent désormais avec les déclarations de députés. Cette nouvelle rubrique permet aux députés de faire une déclaration d'une durée d'une minute sur un sujet précis. Dix déclarations par séance sont possibles.

- Une cérémonie se déroule dans le hall principal de l'hôtel du Parlement. La photographie officielle du 43^e président de l'Assemblée nationale, François Gendron est dévoilée. Elle se retrouvera ensuite à la galerie des présidents.

15 mai 2009

- La Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires tient à l'Assemblée nationale du Québec un colloque d'envergure internationale intitulé *Changer la donne politique. Nouveaux processus constitutants*.

20 mai 2009

- Le Conseil des ministres adopte un décret selon lequel le Directeur général des élections doit tenir des élections partielles dans Rivière-du-Loup et Marguerite-Bourgeoys le 22 juin 2009.

- Lancement à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du tout dernier livre de Louis Massicotte, professeur au Département de science politique de l'Université Laval et titulaire de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, intitulé *Le Parlement du Québec de 1867 à aujourd'hui*.

- Les Publications du Québec et l'Assemblée nationale remportent le Zénith 2009 dans la catégorie Édition-Document de prestige pour l'ouvrage *Québec : quatre siècles d'une capitale*. Les auteurs, Christian Blais, Gilles Gallichan, Frédéric Lemieux et Jocelyn Saint-Pierre, et leurs collaborateurs, Joan Deraîche et Jean-Philippe Laprise, travaillent à l'Assemblée nationale.

LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Vous pouvez consulter les bibliographies thématiques dans le site Internet de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale à : <http://www.assnat.qc.ca/fra/Bibliotheque/publications/thematiques/index.html>

1. « Les raisons de l'abandon scolaire : différence de genres », *Revue québécoise de psychologie*, vol. 27, n° 1 2006, p. 135-152.
2. *Regards sur l'éducation : les indicateurs de l'OCDE 2008*. Paris, OCDE, 2008, 547 p. 370 B751 2008
3. Bowlby, Goeff. *Taux de décrochage provinciaux : tendances et conséquences*. Ottawa, Statistique Canada, [2005]. <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2005004/8984-fra.htm>
4. Charest, Diane, sous la dir. de. *La réussite scolaire des garçons et des filles : l'influence du milieu socioéconomique : analyse exploratoire*. Québec, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2005, 34 p. http://www.mels.gouv.qc.ca/stat/recherche/doc05/Brochure_reus_influence_ISBN2550441443.pdf
5. Epstein, Muriel. *Quand l'école n'est plus obligatoire, le décrochage scolaire au présent*. Paris, CNRS, 2007, 13 p. http://www.congresintaref.org/actes_pdf/AREF2007_Muriel_EPSTEIN_287.pdf
6. Field, Simon, Malgorzata Kuczera et Beatriz Pont. *En finir avec l'échec scolaire : dix mesures pour une éducation équitable*. Paris, OCDE, 2007, 165 p. 379.26 F456 2007
7. Malo, Claire. « Y a-t-il un lien entre décrochage scolaire et le décrochage social chez les jeunes présentant des troubles de comportement? », *Revue de psychoéducation*, vol. 36, n° 2, 2007, p. 329-339.
8. Michaud, Jacques, Julie Boissonneault, Daniel Côté, Cindy-Lynne Tremblay et Gratien Allaire. « Décrochage, raccrochage et rétention scolaires selon les jeunes franco-ontariens », *Francophonies d'Amérique*, n° 25, 2008, p. 125-155.
9. PREL (Partenaires de la réussite éducative des jeunes dans les Laurentides). *Stratégie d'action jeunesse : avis des partenaires de la réussite éducative des jeunes dans les Laurentides*. Sainte-Thérèse, PREL, 2008, 18 p. <http://www.prel.qc.ca/default.asp?ref=1&url=Contenus/avismem.html>
10. Roy, Jacques. « La réussite scolaire : intervenir selon une perspective sociale », *Pédagogie collégiale*, vol. 20, n° 1, automne 2006, p. 32-36.
11. Rumberger, Russell W., et Sun Ah Lim. *Why students drop out of school: a 25 years of research*. Santa Barbara, CA: University of California, 2008, 130 p. (California Dropout Research Project Report: 15). http://www.lmri.ucsb.edu/dropouts/pubs_reports.htm

Gilberte Boilard, bibliothécaire
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Coordination et comité de rédaction

Laurence Poirier-Bourdon
Martin Rochefort
Pierre Skilling

Soutien à la coordination

Louise Côté

Révision linguistique

Danielle Simard

Conception graphique

Direction des communications

Mise en page

Robert Bédard

Impression

Division de la reprographie
et de l'imprimerie
de l'Assemblée nationale

Bulletin de la Bibliothèque
de l'Assemblée nationale
Édifice Jean-Antoine-Panet
1020, rue des Parlementaires
5^e étage, bureau 5.01
Québec (Québec) G1A 1A3
bulletin@assnat.qc.ca
www.assnat.qc.ca
418 643-4567

Les idées exprimées dans les articles
n'engagent que leur auteur.
La reproduction des articles est permise
avec la mention de la source.

Dépôt légal - 2^e trimestre 2009
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 0701-6808